

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Église à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance

Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-092 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – 5.7 - Délégations attribuées à la Présidence de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut déléguer ses attributions, pour la durée de son mandat.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier les délégations suivantes pour la durée du mandat.

Ces délégations viennent en complément des délégations consenties par les délibérations n°064-2-2020-7 en date du 30 juillet 2020, n°159-2021-12 en date du 6 décembre 2021 et n°2022-10-124 en date du 3 octobre 2022.

Pour rappel, délégation est donnée à la présidente pour les attributions suivantes :

Rubrique « divers » :

- « De décider des servitudes de passage nécessaires au bon fonctionnement du service notamment dans les domaines d'activité relevant des sentiers, de l'assainissement, de la GEMAPI et de signer tout acte ou document relatif aux servitudes de passage »
- « De délivrer les autorisations de raccordement aux réseaux d'assainissement »
- « De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires »

Il est proposé de réécrire ces paragraphes comme suit.

Délégation est donnée à la présidente pour (les corrections sont en gras) :

- « De décider des servitudes de passage nécessaires au bon fonctionnement **des services** et de signer tout acte ou document relatif aux servitudes de passage »
- « De délivrer les autorisations de raccordement aux réseaux **d'eau et** d'assainissement »
- « De créer, **modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires »

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les attributions déléguées à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance telles que décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes




Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICLOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance

Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-092 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – 5.7 - Délégations attribuées à la Présidence de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut déléguer ses attributions, pour la durée de son mandat.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier les délégations suivantes pour la durée du mandat.

Ces délégations viennent en complément des délégations consenties par les délibérations n°064-2-2020-7 en date du 30 juillet 2020, n°159-2021-12 en date du 6 décembre 2021 et n°2022-10-124 en date du 3 octobre 2022.

Pour rappel, délégation est donnée à la présidente pour les attributions suivantes :

Rubrique « divers » :

- « De décider des servitudes de passage nécessaires au bon fonctionnement du service notamment dans les domaines d'activité relevant des sentiers, de l'assainissement, de la GEMAPI et de signer tout acte ou document relatif aux servitudes de passage »
- « De délivrer les autorisations de raccordement aux réseaux d'assainissement »
- « De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires »

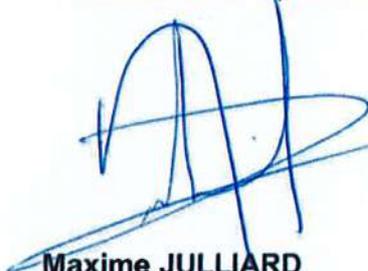
Il est proposé de réécrire ces paragraphes comme suit.

Délégation est donnée à la présidente pour (les corrections sont en gras).

- « De décider des servitudes de passage nécessaires au bon fonctionnement **des services** et de signer tout acte ou document relatif aux servitudes de passage »
- « De délivrer les autorisations de raccordement aux réseaux **d'eau et d'assainissement** »
- « De créer, **modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires »

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les attributions déléguées à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance telles que décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné : Maxime JULLIARD
 Nombre de membres en exercice : 54
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de membres votants : 47
 Convocation : mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

2023-06-093 – RESSOURCES HUMAINES – 5.7 - Désignation des élus siégeant en qualité de représentant employeur au sein des instances du personnel

À la suite des élections professionnelles ayant eu lieu le 08 décembre 2022, Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux élus afin de siéger aux instances du personnel.

Cette nouvelle désignation s'explique par l'évolution de 3 à 4 représentants titulaires et suppléants pour siéger à ces instances.

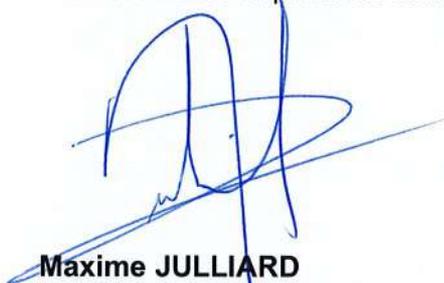
Madame la Présidente précise que deux instances sont concernées : le Comité Social Territorial (CST) et la Formation Spécialisée (FS).

Madame la Présidente présente les élu.e.s désigné.e.s afin de siéger à ces deux instances :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	Mme Josiane LEI	M. Gérard COLOMER
	M. Paul GIRARD DESPRAULEX	
		Mme Elisabeth GIGUELAY
		Mme Monique MAXIT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Karole BONTAZ et Monsieur Régis BENED en tant que représentants titulaires et Monsieur Justin BOZONNET en tant que représentant suppléant de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance pour siéger aux instances du personnel,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné : Maxime JULLIARD
 Nombre de membres en exercice : 54
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de membres votants : 47
 Convocation : mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire
 Reçu en Sous-Préfecture,
 Le _____

Publié ou notifié
 Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
 Présidente de la Communauté
 de Communes Pays d'Évian -
 Vallée d'Abondance
 Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
 Conseillère départementale du
 canton d'Évian

2023-06-093 – RESSOURCES HUMAINES – 5.7 - Désignation des élus siégeant en qualité de représentant employeur au sein des instances du personnel

À la suite des élections professionnelles ayant eu lieu le 08 décembre 2022, Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux élus afin de siéger aux instances du personnel.

Cette nouvelle désignation s'explique par l'évolution de 3 à 4 représentants titulaires et suppléants pour siéger à ces instances.

Madame la Présidente précise que deux instances sont concernées : le Comité Social Territorial (CST) et la Formation Spécialisée (FS).

Madame la Présidente présente les élu.e.s désigné.e.s afin de siéger à ces deux instances :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	Mme Josiane LEI	M. Gérard COLOMER
	M. Paul GIRARD DESPRAULEX	
		Mme Elisabeth GIGUELAY
		Mme Monique MAXIT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Karole BONTAZ et Monsieur Régis BENEDE en tant que représentants titulaires et Monsieur Justin BOZONNET en tant que représentant suppléant de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance pour siéger aux instances du personnel,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-094 – RESSOURCES HUMAINES – 4.2 - Modification du tableau des effectifs

Madame la Présidente explique que dans le cadre du recrutement du chef d'équipe du service Aménagement des cheminements touristiques, un candidat a été recruté sur le grade de technicien territorial. Avant son arrivée, l'ancien chef d'équipe était positionné sur un poste d'adjoint technique territorial. Ainsi, et pour pouvoir recruter le candidat dans les bonnes conditions, il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial.

En parallèle, à la suite du positionnement de l'ancien chef d'équipe sur le poste de coordinateur du service Aménagement des cheminements touristiques, Madame la Présidente indique qu'il n'est plus nécessaire de conserver le poste d'Ingénieur sur lequel était positionné l'ancien directeur du service Aménagement des cheminements touristiques.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 389 - 597, Indices majorés : 356 - 503,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'Ingénieur Territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices majorés : 390 - 673,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISSET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

2023-06-094 – RESSOURCES HUMAINES – 4.2 - Modification du tableau des effectifs

Madame la Présidente explique que dans le cadre du recrutement du chef d'équipe du service Aménagement des cheminements touristiques, un candidat a été recruté sur le grade de technicien territorial. Avant son arrivée, l'ancien chef d'équipe était positionné sur un poste d'adjoint technique territorial. Ainsi, et pour pouvoir recruter le candidat dans les bonnes conditions, il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial.

En parallèle, à la suite du positionnement de l'ancien chef d'équipe sur le poste de coordinateur du service Aménagement des cheminements touristiques, Madame la Présidente indique qu'il n'est plus nécessaire de conserver le poste d'Ingénieur sur lequel était positionné l'ancien directeur du service Aménagement des cheminements touristiques.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 389 - 597, Indices majorés : 356 - 503,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'Ingénieur Territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices majorés : 390 - 673,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISSET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-095 – RESSOURCES HUMAINES – 4.2 - Création du tableau des effectifs dans le cadre de la reprise en régie du méthaniseur de VINZIER

Madame la Présidente explique que dans le cadre de la reprise en régie de l'unité de méthanisation située à Vinzier, il est nécessaire de créer les emplois afin de les intégrer au tableau des effectifs.

Madame la Présidente précise que quatre postes doivent être intégrés au tableau des effectifs. Deux postes assimilés à des postes de catégorie C concernent le transfert de deux conducteurs d'engin dont un qui travaille également en maintenance.

Un troisième poste de catégorie B au grade de technicien doit également être créé afin de transférer le coordinateur de maintenance.

Enfin, un poste de catégorie A au grade d'ingénieur territorial doit être créé pour le responsable de l'exploitation de la méthanisation en cours de recrutement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices majorés : 390 - 673,
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 389 - 597, Indices majorés : 356 - 503
- **APPROUVE** la création de deux emplois permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, Indices Bruts : 367 - 432, Indices majorés : 340 - 382,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

2023-06-095 – RESSOURCES HUMAINES – 4.2 - Création du tableau des effectifs dans le cadre de la reprise en régie du méthaniseur de VINZIER

Madame la Présidente explique que dans le cadre de la reprise en régie de l'unité de méthanisation située à Vinzier, il est nécessaire de créer les emplois afin de les intégrer au tableau des effectifs.

Madame la Présidente précise que quatre postes doivent être intégrés au tableau des effectifs. Deux postes assimilés à des postes de catégorie C concernent le transfert de deux conducteurs d'engin dont un qui travaille également en maintenance.

Un troisième poste de catégorie B au grade de technicien doit également être créé afin de transférer le coordinateur de maintenance.

Enfin, un poste de catégorie A au grade d'ingénieur territorial doit être créé pour le responsable de l'exploitation de la méthanisation en cours de recrutement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, Indices Bruts : 444 - 821, Indices majorés : 390 - 673,
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade de technicien territorial relevant de la catégorie B, Indices Bruts : 389 - 597, Indices majorés : 356 - 503
- **APPROUVE** la création de deux emplois permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, Indices Bruts : 367 - 432, Indices majorés : 340 - 382,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI

Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 06 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	54
Nombre de membres présents	:	36
Nombre de membres votants	:	47
Convocation	:	mardi 20 juin 2023

2023-06-096 – ATTRACTIVITÉ– 7.1 - Tourisme Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel et de refacturation entre la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et l'Office de Tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire de la volonté de faire évoluer la convention de mise à disposition et de refacturation des services support de la CCPEVA à l'Office de tourisme pays d'Évian – vallée d'Abondance délibérée le 7 novembre 2022 par le Conseil Communautaire pays d'Évian – vallée d'Abondance et le 28 octobre 2022 par le Comité de direction de l'OTPEVA.

Le présent avenant n°1 a pour objet les modifications suivantes :

Article 1 : Objet

- La mise à disposition de personnel concerne uniquement le poste de la comptable de la CCPEVA sur une période de 8 mois en 2023 ;
- Les autres services support du pôle ressources de la CCPEVA ne sont plus concernés.

Article 3 : Rémunération de l'agente et remboursement à la CCPEVA

- Le montant des salaires chargés sur 8 mois de la comptable CCPEVA sera pris en charge par l'OTPEVA jusqu'à l'arrivée du nouveau comptable.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel et de refacturation entre la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et l'Office de Tourisme pays d'Évian vallée d'Abondance ;

- **APPROUVE** l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Jostane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance

Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BÉNEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-096 – ATTRACTIVITÉ– 7.1 - Tourisme Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel et de refacturation entre la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et l'Office de Tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire de la volonté de faire évoluer la convention de mise à disposition et de refacturation des services support de la CCPEVA à l'Office de tourisme pays d'Évian – vallée d'Abondance délibérée le 7 novembre 2022 par le Conseil Communautaire pays d'Évian – vallée d'Abondance et le 28 octobre 2022 par le Comité de direction de l'OTPEVA.

Le présent avenant n°1 a pour objet les modifications suivantes :

Article 1 : Objet

- La mise à disposition de personnel concerne uniquement le poste de la comptable de la CCPEVA sur une période de 8 mois en 2023 ;
- Les autres services support du pôle ressources de la CCPEVA ne sont plus concernés.

Article 3 : Rémunération de l'agente et remboursement à la CCPEVA

- Le montant des salaires chargés sur 8 mois de la comptable CCPEVA sera pris en charge par l'OTPEVA jusqu'à l'arrivée du nouveau comptable.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel et de refacturation entre la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et l'Office de Tourisme pays d'Évian vallée d'Abondance ;

- **APPROUVE** l'autorisation à donner à Madame la Présidente pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition et de refacturation des services support entre CCPEVA et OTPEVA

Le présent avenant n°1 a pour objet les modifications suivantes :

Article 1 : Objet

La mise à disposition concerne uniquement le poste de la comptable de la CCPEVA sur une période de 8 mois en 2023 en attendant le recrutement d'un comptable par l'OTPEVA.

Les autres services support du pôle ressources de la CCPEVA ne sont plus concernés, à savoir les affaires juridiques, la commande publique, les ressources humaines, les systèmes d'informations.

Article 3 : Rémunération de l'agente et remboursement à la CCPEVA

Le montant des salaires sur 8 mois sera inscrit au « chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés » de la CCPEVA et de l'OTPEVA.

Le montant estimatif des salaires de la comptable sur 8 mois est de 28 717,59 € (brut mensuel et charges patronales). Ce montant pourra varier en fonction de l'arrivée effective du nouveau comptable.

La refacturation sera réalisée par l'émission d'un titre par la CCPEVA à l'encontre de l'OTPEVA en 2023.

Article 5 : Durée et fin de la mise à disposition

L'Office de Tourisme intercommunal enverra dès le recrutement de son comptable un courrier en recommandé avec accusé de réception démarrant un préavis de 3 mois pour assurer une période de tuilage avec la comptable de la CCPEVA.

Les autres termes de la convention ne changent pas.

Les signatures de l'avenant sont Madame la Présidente de la CCPEVA et Monsieur le Président de l'OTPEVA.

Fait à Publier, le

Pour la Communauté de Communes pays
d'Évian – vallée d'Abondance

Pour l'Office de Tourisme pays d'Évian –
vallée d'Abondance

Josiane LEI,
Présidente

Régis BENED,
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Église à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné : Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 36
Nombre de membres votants : 47
Convocation : mardi 20 juin 2023



Josiane L'ÉI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**2023-06-097 – FINANCES PUBLIQUES Fonds de concours pour le soutien à l'investissement
des communes**

La commission Fonds de Concours s'est tenue le 26 avril 2023 et s'est basée sur le règlement des fonds de concours 2023-2026 pour étudier les nouveaux projets présentés par les communes.

Étaient présents :

M. Gérard COLOMER	1 ^{er} Vice-président de la CCPEVA - Président de séance
M. Renato GOBBER	Délégué de Champanges
Mme Bernadette BOUVIER	Déléguée de Féternes
M. Gérald DAVID-CRUZ	Délégué de La Chapelle d'Abondance
M. Jacques BURNET	Délégué de Lugrin
M. Bruno GILLET	Délégué de Saint-Paul-En-Chablais
M. Ange MEDORI	Délégué de Vacheresse
M. Frédéric BORDAT	Directeur des Finances et du Pôle Ressources de la CCPEVA

**Prolongation du délai de caducité du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin –
Rénovation de salles associatives**

La commune demande à prolonger les délais de caducité initialement de 2 ans pour les fonds de concours 2020 qui lui ont été attribués le 5 février 2020.

Proposition de la commission fonds de concours

Sachant que les marchés ont été signés en décembre 2020 et que les travaux n'ont pu débuter en janvier 2023, la commission fonds de concours émet un avis favorable à cette demande.

Prolongation du délai de caducité du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin – Mobilier scolaire

La commune demande à prolonger les délais de caducité initialement de 2 ans pour les fonds de concours 2020 qui lui ont été attribués le 5 mars 2020.

Proposition de la commission fonds de concours

Sachant que le bon de commande a été signé après le vote du budget 2023 début avril, la commission émet un avis favorable.

Changement de destination d'un fonds de concours 2020 – Commune de Vacheresse

Un fonds de concours avait été attribué le 12 juin 2020 à la commune pour une maison d'assistantes maternelles.

En 2022, la commune a demandé à changer la destination du fonds de concours pour basculer sur une micro-crèche. L'avis favorable sur ce changement de destination a été notifié le 23 septembre 2022.

Le 20 avril 2023, la commune a transmis un courrier à la CCPEVA l'informant qu'elle avait bénéficié de subventions plus importantes que prévu sur la micro-crèche et qu'elle souhaitait basculer le fonds de concours 2020 sur une aire de jeux située au centre du village.

Proposition de la commission fonds de concours

Compte-tenu des éléments transmis par la commune et notamment, de la subvention de 26 600,00 € demandée en lieu et place de celle de 48 000,00 € initialement prévue sur la Maison d'Assistantes Maternelles puis de la micro-crèche, la commission fonds de concours émet un avis favorable à cette demande.

Attributions de fonds de concours 2023 pour le soutien à l'investissement des communes

Commune d'Abondance

Nom du projet : Travaux de restauration et de valorisation de l'Abbaye d'Abondance – Phase 1 du cloître

Description du projet : L'Abbaye abrite une église abbatiale devenue paroissiale, le cloître dont subsistent 3 galeries ornées de peinture murale du XVe siècle, élément architectural le plus surprenant du site, le musée d'art sacré, la mairie, des locaux associatifs, le presbytère et la salle paroissiale. Le projet consiste à préserver et à restaurer le cloître. La phase 1 du projet a pour but de réduire les facteurs de dégradation des peintures et des sculptures en réalisant le traitement du jardin, en traitant le sol des galeries du cloître et en construisant une aile nord pour stopper le vent et redonner une lisibilité d'ensemble.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 589 133,63 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Bernex

Nom du projet : Piste de luge sur rail

Description du projet : L'objectif du projet est de diversifier l'offre d'activités récréatives de la station de Bernex afin d'accroître l'attractivité du domaine. La luge sur rail permettra notamment de développer l'offre « 4 saisons » pour pérenniser et dynamiser l'activité touristique (notamment estivale) de la station, en développant les offres complémentaires « hors neige » en plus des pistes de VVT de descente déjà présentes sur la station depuis 2015. Le projet consiste en la création d'une piste de luge sur rail avec un départ/arrivée au niveau du front de neige de la station. La dénivellation de la piste sera de 90 m, avec un départ à 1 000 m et le sommet de la piste à 1 090 m d'altitude. La longueur de la piste de montée est d'environ 430 m et celle de la descente de 670 m.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 2 853 050,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Bonnevaux

Nom du projet : Amélioration thermique de l'ancienne Fruitière

Description du projet : Les travaux vont consister à la réfection complète de la couverture, à l'isolation des combles, au changement de toutes les menuiseries extérieures, à la mise en place de volets roulants, à l'installation de 2 VMC et enfin, à l'isolation de la sous face de la dalle du sous-sol. L'objectif est une amélioration de performance énergétique des deux appartements et des conditions de vie des locataires.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE.

Montant total du projet : 136 200,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Champanges

Nom du projet : Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux

Description du projet : Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne école en locaux commerciaux. Les travaux liés au projet comprennent l'achat de matériaux et l'intervention de divers artisans (électriciens...). Les travaux seront principalement réalisés en régie par les agents de la commune.

Domaine retenu : Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux portés par la commune en dehors des zones d'activités

Montant total du projet : 114 680,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 45 872,00 €

Commune de Féternes

Nom du projet : Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire

Description du projet : La création d'un pôle périscolaire nécessite la transformation de l'aile ouest en y aménageant un espace d'environ 80 m² pour accueillir des écoliers dans le cadre du temps périscolaire. Afin d'éviter les conflits d'âge inhérents à la corpulence des enfants et à leurs centres

d'intérêts, le zonage de l'espace périscolaire en 2 espaces communicants est souhaitable. La zone en mezzanine de l'école est surdimensionnée par rapport à son usage actuel et peut accueillir la directrice.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 136 950,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de La Chapelle d'Abondance

Nom du projet : Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Description du projet : Le bâtiment dénommé « salle des fêtes » datant de 1956 va faire l'objet d'une rénovation. La commune souhaite procéder à l'amélioration des performances énergétiques par le changement des menuiseries extérieures de l'ensemble du bâtiment à usage de salle des fêtes, salle d'animation, de salle culturelle... Ce bâtiment fait partie d'un ensemble qui va être rénové au cœur du village.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE

Montant total du projet : 170 850,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Maxilly-Sur-Léman

Nom du projet : Acquisition d'un grand écran interactif piloté par ordinateur

Description du projet : La commune souhaite équiper la nouvelle salle de classe d'un grand écran interactif sur roulettes avec un ordinateur de pilotage.

Domaine retenu : Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia (plafond de dépense éligible à 13 000,00 € HT par classe)

Montant total du projet : 6 890,75 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 2 756,30 €

Commune de Publier

Nom du projet : Rénovation énergétique de la mairie

Description du projet : La mise en œuvre des travaux de réaménagement de la mairie, du rez de jardin aux combles passera par une rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment et permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques, les charges et le confort intérieur. Les travaux consistent à remplacer le système de chauffage et à installer un système par aérothermie réversible moins consommateur d'énergie avec une durée de vie bien supérieure aux autres technologies.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE

Montant total du projet : 163 000,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Saint-Gingolph

Nom du projet : Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs

Description du projet : Actuellement, les activités du centre de loisir se déroulent dans les locaux de notre école, notamment dans la salle périscolaire, qui était une ancienne salle de classe. Le centre de loisirs prend de l'ampleur et sa fréquentation est en constante augmentation. Les activités organisées au sein du centre de loisirs le rendent attractif et stimulent sa fréquentation. Le projet consiste à créer une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 750 612,97 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Saint-Paul-En-Chablais

La commune a déposé 3 demandes de fonds de concours sur des projets différents. La commission fonds de concours propose de retenir le projet avec le coût le plus élevé.

Nom du projet : Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage

Description du projet : Le projet consiste à changer la terrasse du restaurant de la Beunaz et à refaire les pontons de la plage.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 70 000,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 28 000,00 €

Commune de Vinzier

Nom du projet : Aménagement de locaux pour les services périscolaires dans la salle des fêtes

Description du projet : Le projet consiste d'une part, à créer une salle de sieste et à réaliser des salles de classes et périscolaire par la transformation de la salle des fêtes existante et d'autre part, à aménager une nouvelle salle des fêtes.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 1 664 290,00 €HT dont 245 382,35 €HT de dépenses subventionnables

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Proposition de la commission fonds de concours

Le montant des fonds de concours pour le soutien à l'investissement des communes voté au budget primitif 2023 est de 350 000,00 €. Le montant de l'ensemble des projets éligibles s'élève à 412 628,30 € ce qui dépasse le budget voté.

Après étude des projets, il apparait que la commune de Publier propose un projet dans le domaine « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études

techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE » alors qu'elle n'est pas engagée dans le programme ACTEE. Par un courrier du 20 décembre 2022, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui gère le programme a informé les membres du groupement que le dispositif était prolongé jusqu'au 30 juin 2023 pour les communes engagées dans le programme. La commission, au regard du règlement et du prolongement du dispositif ACTEE, propose de ne pas retenir le projet de la commune de Publier.

La commission propose d'attribuer 100 % des fonds de concours demandés aux communes qui n'avaient pas demandé ou qui n'avait pas été attributaires de fonds de concours en 2022 soit Bernex, Bonnevaux et Vinzier.

Le règlement des fonds de soutien à l'investissement des communes prévoit dans le paragraphe « II. Enveloppe globale par année, réservée sur le budget de la CCPEVA au titre soutien à l'investissement aux communes », il est précisé « Une commune déjà allotie l'année N-1 pourra voir le financement de son projet reporté si les possibilités financières ne permettent pas de prendre en charge toutes les demandes ou à défaut, diminuer afin de respecter les montants budgétisés ». La commission propose donc d'appliquer un prorata pour les fonds de concours des autres communes calculé comme suit :

Montant restant après attribution à 100 % aux 3 communes / montant total des projets des autres communes = 206 000,00 € / 268 628,30 € (soit environ 76,69 %).

Voici donc le tableau récapitulatif des fonds de concours 2023 pour le soutien à l'investissement des communes

Année	Maitres d'ouvrages	Projet	Domaine retenu	Montant projet HT	Proposition fonds de concours	Taux participation CCPEVA
2023	Abondance	Travaux Abbaye d'Abondance	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	589 133,83 €	36 809,23 €	6,25%
2023	Bernex	Luge sur rail	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	2 853 050,00 €	48 000,00 €	1,68%
2023	Bonnevaux	Amélioration énergétique de l'ancienne fruitière	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	136 200,00 €	48 000,00 €	35,24%
2023	Champanges	Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux	Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux en dehors des compétences de la CCPEVA	114 680,00 €	35 177,35 €	30,67%
2023	Féternes	Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	136 950,00 €	36 809,23 €	26,88%
2023	La Chapelle d'Abondance	Rénovation de la salle des fêtes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	170 850,00 €	36 809,23 €	21,54%
2023	Maxilly-sur-Léman	Equipement d'un grand écran interactif avec ordinateur de pilotage pour la nouvelle classe	Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia	6 890,75 €	2 113,69 €	30,67%
2023	Publier	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	163 000,00 €	- €	0,00%
2023	Saint-Gingolph	Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	750 612,97 €	36 809,23 €	4,90%
2023	Saint-Paul-en-Chablais	Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	70 000,00 €	21 472,04 €	30,67%
2023	Vinzier	Construction de nouveaux locaux pour l'école primaire et maternelle et les services périscolaires	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	245 382,00 €	48 000,00 €	19,56%
				Total	350 000,00 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation du délai de caducité avant démarrage des travaux du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin concernant la rénovation de salles associatives et le mobilier scolaire,
- **APPROUVE** le changement de destination du fonds de concours 2020 de la commune de Vacheresse pour une aire de jeux au centre du village et le fonds de concours associé de 26 600,00 €,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours 2023 pour l'investissement des communes comme suit,

Année	Maîtres d'ouvrages	Projet	Domaine retenu	Montant projet HT	Proposition fonds de concours	Taux participation CCPEVA
2023	Abondance	Travaux Abbaye d'Abondance	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	589 133,63 €	36 809,23 €	6,25%
2023	Bernex	Luge sur rail	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	2 853 050,00 €	48 000,00 €	1,68%
2023	Bonnevaux	Amélioration énergétique de l'ancienne fruitière	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	136 200,00 €	48 000,00 €	35,24%
2023	Champanges	Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux	Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux en dehors des compétences de la CCPEVA	114 680,00 €	35 177,35 €	30,67%
2023	Féternes	Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	136 950,00 €	36 809,23 €	26,88%
2023	La Chapelle d'Abondance	Rénovation de la salle des fêtes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	170 850,00 €	36 809,23 €	21,54%
2023	Maxilly-sur-Léman	Equipement d'un grand écran interactif avec ordinateur de pilotage pour la nouvelle classe	Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia	6 890,75 €	2 113,69 €	30,67%
2023	Publier	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	163 000,00 €	- €	0,00%
2023	Saint-Gingolph	Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	750 612,97 €	36 809,23 €	4,90%
2023	Saint-Paul-en-Chablais	Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	70 000,00 €	21 472,04 €	30,67%
2023	Vinzier	Construction de nouveaux locaux pour l'école primaire et maternelle et les services périscolaires	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	245 382,00 €	48 000,00 €	19,56%

Total 350 000,00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.


Maxime JULLIARD
 Secrétaire de séance
 Maire de Féternes

Pour extrait conforme,




Josiane LEI
 Présidente de la communauté de communes
 pays d'Évian - vallée d'Abondance
 Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
 Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_097-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-097 – FINANCES PUBLIQUES Fonds de concours pour le soutien à l'investissement des communes

La commission Fonds de Concours s'est tenue le 26 avril 2023 et s'est basée sur le règlement des fonds de concours 2023-2026 pour étudier les nouveaux projets présentés par les communes.

Étaient présents :

M. Gérard COLOMER
M. Renato GOBBER
Mme Bernadette BOUVIER
M. Gérard DAVID-CRUZ
M. Jacques BURNET
M. Bruno GILLET
M. Ange MEDORI

1^{er} Vice-président de la CCPEVA - Président de séance
Délégué de Champanges
Déléguée de Féternes
Délégué de La Chapelle d'Abondance
Délégué de Lugrin
Délégué de Saint-Paul-En-Chablais
Délégué de Vacheresse

M. Frédéric BORDAT

Directeur des Finances et du Pôle Ressources de la CCPEVA

Prolongation du délai de caducité du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin – Rénovation de salles associatives

La commune demande à prolonger les délais de caducité initialement de 2 ans pour les fonds de concours 2020 qui lui ont été attribués le 5 février 2020.

Proposition de la commission fonds de concours

Sachant que les marchés ont été signés en décembre 2020 et qu'en janvier 2023, la commission fonds de concours émet un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

Publié cette demande

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_097-DE

SLOW

Prolongation du délai de caducité du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin – Mobilier scolaire

La commune demande à prolonger les délais de caducité initialement de 2 ans pour les fonds de concours 2020 qui lui ont été attribués le 5 mars 2020.

Proposition de la commission fonds de concours

Sachant que le bon de commande a été signé après le vote du budget 2023 début avril, la commission émet un avis favorable.

Changement de destination d'un fonds de concours 2020 – Commune de Vacheresse

Un fonds de concours avait été attribué le 12 juin 2020 à la commune pour une maison d'assistantes maternelles.

En 2022, la commune a demandé à changer la destination du fonds de concours pour basculer sur une micro-crèche. L'avis favorable sur ce changement de destination a été notifié le 23 septembre 2022.

Le 20 avril 2023, la commune a transmis un courrier à la CCPEVA l'informant qu'elle avait bénéficié de subventions plus importantes que prévu sur la micro-crèche et qu'elle souhaitait basculer le fonds de concours 2020 sur une aire de jeux située au centre du village.

Proposition de la commission fonds de concours

Compte-tenu des éléments transmis par la commune et notamment, de la subvention de 26 600,00 € demandée en lieu et place de celle de 48 000,00 € initialement prévue sur la Maison d'Assistantes Maternelles puis de la micro-crèche, la commission fonds de concours émet un avis favorable à cette demande.

Attributions de fonds de concours 2023 pour le soutien à l'investissement des communes

Commune d'Abondance

Nom du projet : Travaux de restauration et de valorisation de l'Abbaye d'Abondance – Phase 1 du cloître

Description du projet : L'Abbaye abrite une église abbatiale devenue paroissiale, le cloître dont subsistent 3 galeries ornées de peinture murale du XVe siècle, élément architectural le plus surprenant du site, le musée d'art sacré, la mairie, des locaux associatifs, le presbytère et la salle paroissiale. Le projet consiste à préserver et à restaurer le cloître. La phase 1 du projet a pour but de réduire les facteurs de dégradation des peintures et des sculptures en réalisant le traitement du jardin, en traitant le sol des galeries du cloître et en construisant une aile nord pour stopper le vent et redonner une lisibilité d'ensemble.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 589 133,63 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Bernex**Nom du projet : Piste de luge sur rail**

Description du projet : L'objectif du projet est de diversifier l'offre d'activités récréatives de la station de Bernex afin d'accroître l'attractivité du domaine. La luge sur rail permettra notamment de développer l'offre « 4 saisons » pour pérenniser et dynamiser l'activité touristique (notamment estivale) de la station, en développant les offres complémentaires « hors neige » en plus des pistes de VVT de descente déjà présentes sur la station depuis 2015. Le projet consiste en la création d'une piste de luge sur rail avec un départ/arrivée au niveau du front de neige de la station. La dénivellation de la piste sera de 90 m, avec un départ à 1 000 m et le sommet de la piste à 1 090 m d'altitude. La longueur de la piste de montée est d'environ 430 m et celle de la descente de 670 m.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 2 853 050,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Bonnevaux**Nom du projet : Amélioration thermique de l'ancienne Fruitière**

Description du projet : Les travaux vont consister à la réfection complète de la couverture, à l'isolation des combles, au changement de toutes les menuiseries extérieures, à la mise en place de volets roulants, à l'installation de 2 VMC et enfin, à l'isolation de la sous face de la dalle du sous-sol. L'objectif est une amélioration de performance énergétique des deux appartements et des conditions de vie des locataires.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE.

Montant total du projet : 136 200,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Champanges**Nom du projet : Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux**

Description du projet : Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne école en locaux commerciaux. Les travaux liés au projet comprennent l'achat de matériaux et l'intervention de divers artisans (électriciens...). Les travaux seront principalement réalisés en régie par les agents de la commune.

Domaine retenu : Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux portés par la commune en dehors des zones d'activités

Montant total du projet : 114 680,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 45 872,00 €

Commune de Féternes**Nom du projet : Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire**

Description du projet : La création d'un pôle périscolaire nécessite la transformation de l'aile ouest en y aménageant un espace d'environ 80 m² pour accueillir des écoliers dans le cadre du temps périscolaire. Afin d'éviter les conflits d'âge inhérents à la corpulence des enfants et à leurs centres

d'intérêts, le zonage de l'espace périscolaire en 2 espaces comm
en mezzanine de l'école est surdimensionnée par rapport à son
directrice.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 136 950,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de La Chapelle d'Abondance

Nom du projet : Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Description du projet : Le bâtiment dénommé « salle des fêtes » datant de 1956 va faire l'objet d'une rénovation. La commune souhaite procéder à l'amélioration des performances énergétiques par le changement des menuiseries extérieures de l'ensemble du bâtiment à usage de salle des fêtes, salle d'animation, de salle culturelle... Ce bâtiment fait partie d'un ensemble qui va être rénové au cœur du village.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE

Montant total du projet : 170 850,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Maxilly-Sur-Léman

Nom du projet : Acquisition d'un grand écran interactif piloté par ordinateur

Description du projet : La commune souhaite équiper la nouvelle salle de classe d'un grand écran interactif sur roulettes avec un ordinateur de pilotage.

Domaine retenu : Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia (plafond de dépense éligible à 13 000,00 € HT par classe)

Montant total du projet : 6 890,75 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 2 756,30 €

Commune de Publier

Nom du projet : Rénovation énergétique de la mairie

Description du projet : La mise en œuvre des travaux de réaménagement de la mairie, du rez de jardin aux combles passera par une rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment et permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques, les charges et le confort intérieur. Les travaux consistent à remplacer le système de chauffage et à installer un système par aérothermie réversible moins consommateur d'énergie avec une durée de vie bien supérieure aux autres technologies.

Domaine retenu : Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE

Montant total du projet : 163 000,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_097-DE

SLOW

Commune de Saint-Gingolph

Nom du projet : Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs

Description du projet : Actuellement, les activités du centre de loisir se déroulent dans les locaux de notre école, notamment dans la salle périscolaire, qui était une ancienne salle de classe. Le centre de loisirs prend de l'ampleur et sa fréquentation est en constante augmentation. Les activités organisées au sein du centre de loisirs le rendent attractif et stimulent sa fréquentation. Le projet consiste à créer une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 750 612,97 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Commune de Saint-Paul-En-Chablais

La commune a déposé 3 demandes de fonds de concours sur des projets différents. La commission fonds de concours propose de retenir le projet avec le coût le plus élevé.

Nom du projet : Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage

Description du projet : Le projet consiste à changer la terrasse du restaurant de la Beunaz et à refaire les pontons de la plage.

Domaine retenu : Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA

Montant total du projet : 70 000,00 €HT

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 28 000,00 €

Commune de Vinzier

Nom du projet : Aménagement de locaux pour les services périscolaires dans la salle des fêtes

Description du projet : Le projet consiste d'une part, à créer une salle de sieste et à réaliser des salles de classes et périscolaire par la transformation de la salle des fêtes existante et d'autre part, à aménager une nouvelle salle des fêtes.

Domaine retenu : Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne

Montant total du projet : 1 664 290,00 €HT dont 245 382,35 €HT de dépenses subventionnables

Montant fonds de concours sollicité par la commune : 48 000,00 €

Proposition de la commission fonds de concours

Le montant des fonds de concours pour le soutien à l'investissement des communes voté au budget primitif 2023 est de 350 000,00 €. Le montant de l'ensemble des projets éligibles s'élève à 412 628,30 € ce qui dépasse le budget voté.

Après étude des projets, il apparaît que la commune de Publier propose un projet dans le domaine « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation des travaux, hors études

techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme engagée dans le programme ACTEE. Par un courrier du 20 décembre 2022, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui gère le programme a informé les membres du groupement que le dispositif était prolongé jusqu'au 30 juin 2023 pour les communes engagées dans le programme. La commission, au regard du règlement et du prolongement du dispositif ACTEE, propose de ne pas retenir le projet de la commune de Publier.

La commission propose d'attribuer 100 % des fonds de concours demandés aux communes qui n'avaient pas demandé ou qui n'avait pas été attributaires de fonds de concours en 2022 soit Bernex, Bonnevaux et Vinzier.

Le règlement des fonds de soutien à l'investissement des communes prévoit dans le paragraphe « II. Enveloppe globale par année, réservée sur le budget de la CCPEVA au titre soutien à l'investissement aux communes », il est précisé « Une commune déjà allotie l'année N-1 pourra voir le financement de son projet reporté si les possibilités financières ne permettent pas de prendre en charge toutes les demandes ou à défaut, diminuer afin de respecter les montants budgétisés ». La commission propose donc d'appliquer un prorata pour les fonds de concours des autres communes calculé comme suit :

Montant restant après attribution à 100 % aux 3 communes / montant total des projets des autres communes = 206 000,00 € / 268 628,30 € (soit environ 76,69 %).

Voici donc le tableau récapitulatif des fonds de concours 2023 pour les communes

Année	Maîtres d'ouvrages	Projet	Domaine retenu	Montant projet HT	Proposition fonds de concours	Taux participation CCPEVA
2023	Abondance	Travaux Abbaye d'Abondance	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	589 133,83 €	36 809,23 €	6,25%
2023	Bemex	Luge sur rail	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	2 853 050,00 €	48 000,00 €	1,68%
2023	Bonnevaux	Amélioration énergétique de l'ancienne fruitière	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	136 200,00 €	48 000,00 €	35,24%
2023	Champanges	Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux	Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux en dehors des compétences de la CCPEVA	114 680,00 €	35 177,35 €	30,67%
2023	Féternes	Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	136 950,00 €	36 809,23 €	26,88%
2023	La Chapelle d'Abondance	Rénovation de la salle des fêtes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	170 650,00 €	36 809,23 €	21,54%
2023	Madilly-sur-Léman	Equipement d'un grand écran interactif avec ordinateur de pilotage pour la nouvelle classe	Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia	6 890,75 €	2 113,69 €	30,67%
2023	Publier	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	183 000,00 €	- €	0,00%
2023	Saint-Gingolph	Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	750 612,97 €	36 809,23 €	4,90%
2023	Saint-Paul-en-Chablais	Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	70 000,00 €	21 472,04 €	30,67%
2023	Vinzler	Construction de nouveaux locaux pour l'école primaire et maternelle et les services périscolaires	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	245 362,00 €	48 000,00 €	19,56%
				Total	350 000,00 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation du délai de caducité avant démarrage des travaux du fonds de concours 2020 de la commune de Lugrin concernant la rénovation de salles associatives et le mobilier scolaire,
- **APPROUVE** le changement de destination du fonds de concours 2020 de la commune de Vacheresse pour une aire de jeux au centre du village et le fonds de concours associé de 26 600,00 €,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours 2023 pour
comme suit,

Année	Maîtres d'ouvrages	Projet	Domaine retenu	Montant projet HT	Proposition fonds de concours	Taux participatif CCPEVA
2023	Abondance	Travaux Abbaye d'Abondance	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	589 133,83 €	36 809,23 €	6,25%
2023	Bernex	Luge sur rail	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	2 853 050,00 €	48 000,00 €	1,68%
2023	Bonnevaux	Amélioration énergétique de l'ancienne fruilière	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	136 200,00 €	48 000,00 €	35,24%
2023	Champanges	Réhabilitation de l'ancienne école en locaux commerciaux	Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux en dehors des compétences de la CCPEVA	114 680,00 €	35 177,35 €	30,67%
2023	Féternes	Création d'un pôle périscolaire en réhabilitant une partie de l'école élémentaire	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	136 950,00 €	36 809,23 €	26,88%
2023	La Chapelle d'Abondance	Rénovation de la salle des fêtes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	170 850,00 €	36 809,23 €	21,54%
2023	Maxilly-sur-Léman	Equipement d'un grand écran interactif avec ordinateur de pilotage pour la nouvelle classe	Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia	6 890,75 €	2 113,89 €	30,67%
2023	Publier	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour les communes engagées dans le programme ACTEE	163 000,00 €	- €	0,00%
2023	Saint-Gingolph	Création d'une nouvelle salle d'activité pour l'accueil de loisirs	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	750 612,97 €	36 809,23 €	4,90%
2023	Saint-Paul-en-Chablais	Changement de la terrasse du restaurant de la Beunaz et réfection des pontons de la plage	Equipement/aménagement en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA	70 000,00 €	21 472,04 €	30,67%
2023	Vinzier	Construction de nouveaux locaux pour l'école primaire et maternelle et les services périscolaires	Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne	245 382,00 €	48 000,00 €	19,56%
Total				350 000,00 €		

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.


Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,




Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Règlement applicable au soutien à l'investissement des communes par la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance pour la période 2023-2026

I. Préambule

Le soutien à l'investissement aux communes par la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) relève des fonds de concours.

Rappel du cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire les fonds de concours

L'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que 2 circulaires (15 septembre 2004 et 23 novembre 2005), définissent les fonds de concours comme une exception au principe de spécialité et d'exclusivité et précisent les conditions d'attribution :

- Versement entre EPCI à fiscalité propre et communes membres,
- Financement des dépenses d'investissement d'un équipement ou de fonctionnement afférentes à cet équipement,
- Accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés,
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours après déduction des autres subventions.

L'article 14 - Fonds de concours – des statuts de la CCPEVA précise :

« Dans le cadre de l'exercice des compétences définies, la communauté de communes a la faculté de verser un fond de concours conformément à l'article 5214-16 V du CGCT ».

II. Enveloppe globale par année, réservée sur le budget de la CCPEVA au titre soutien à l'investissement aux communes

La somme n'est pas figée chaque année et peut fluctuer en fonction des possibilités financières de la CCPEVA mais aussi des projets enregistrés. Une commune déjà allotie l'année N-1 pourra voir le financement de son projet reporté si les possibilités financières ne permettent pas de prendre en charge toutes les demandes ou à défaut, diminuer afin de respecter les montants budgétisés.

III. Conditions d'éligibilité retenues

1. Conditions générales

- La commune doit être propriétaire des biens, locaux ou terrains sur lesquels elle souhaite obtenir un fonds de concours ;
- Un seul projet maximum par commune et par année pourra être retenu ;
- Un projet ne peut être aidé qu'une seule fois (pas de découpage en tranches).

2. Domaines retenus

La commune, maître d'ouvrage, doit consacrer le soutien à l'investissement à la réalisation d'un équipement dans les domaines suivants :

- Construction ou rénovation de locaux abritant des services à la personne ;
- Aménagement de locaux artisanaux et commerciaux portés par la commune en dehors des zones d'activités ;
- Equipements – aménagements en matière touristique en dehors des compétences de la CCPEVA ;
- Acquisition de mobilier scolaire, matériel informatique et multimédia (plafond de dépense éligible à 13 000,00 € HT par classe) ;

- Aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour le programme ACTEE : aide de la CCPEVA portant sur la réalisation de travaux, hors études techniques et maîtrise d'œuvre déjà prévues dans le programme ACTEE.

3. Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage doit être une ou plusieurs communes membres de la CCPEVA, intervenant en dehors des champs de compétence de la CCPEVA.

4. Démarrage des travaux

Les travaux ne doivent pas avoir été commencés avant la notification de la CCPEVA sauf dérogation expresse demandée préalablement et signifiée par courrier.

5. Plancher minimal de travaux

Le montant de la dépense doit dépasser un plancher égal à 5 000,00 € H.T. Ce seuil étant apprécié par dossier de nature distinct.

6. Engagement de la commune bénéficiaire

La commune s'engage à apposer le logo de la CCPEVA sur l'investissement réalisé et de faire mention publiquement du soutien apporté par la communauté de communes.

IV. Montant et taux du soutien à l'investissement aux communes

1. Taux d'intervention

La participation de la CCPEVA est cumulable avec d'autres subventions. Le taux de financement s'appliquera sur le montant des travaux, déduction faite des subventions, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les taux plafonds d'interventions suivants sont retenus :

- 30% maximum pour les communes à potentiel financier par habitant élevé : Evian, Publier, Châtel ;
- 40% maximum pour les autres communes.

2. Montants plafonds

L'aide de la CCPEVA apportée au financement (après déduction des autres subventions) est plafonnée par commune et par an à 48 000,00 €.

L'aide est versée dans la limite des crédits inscrits au titre du soutien à l'investissement des communes et au budget de l'exercice en cours de la CCPEVA.

V. Instruction, attribution et versement du soutien à l'investissement aux communes

1. Constitution du dossier

La demande d'attribution de l'aide doit être présentée à la CCPEVA. Le dossier comportera une délibération de demande de la commune, une note sommaire descriptive des travaux, de l'achat ou de la dépense concernée et le détail du plan prévisionnel de financement. La CCPEVA pourra solliciter des pièces complémentaires, le cas échéant.

2. Attribution

Chaque dossier répondant aux critères d'éligibilité sera soumis au conseil communautaire, après avis de la commission « fonds de concours ».

3. Validité de l'attribution

L'attribution du soutien à l'investissement aux communes sera caduque d'exécution dans le délai des deux ans suivant la notification d'attribution d'investissement et devra être effectuée dans les quatre ans suivant cette même notification d'attribution de fonds de concours. La liquidation

4. Modalité de versement du soutien à l'investissement aux communes

- Acompte de 30 % sur l'aide validée par la commission fonds de concours et le conseil communautaire à réception de l'ordre de service ou du bon de commande validé.
- Solde sur présentation :
 - o un décompte définitif certifié par la Trésorerie ;
 - o un plan de financement définitif certifié par la Trésorerie ;
 - o une attestation d'achèvement des travaux signé par le Maire.

Pour le calcul du solde, le pourcentage avec le montant plafond des dépenses éligibles indiqué dans le courrier d'attribution sera appliqué aux dépenses réelles.

5. Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est au 31 janvier de l'année N pour l'année N.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Église à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUEJLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**2023-06-098 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe
eau potable**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe eau potable.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 807 192,45 € en dépenses et 0,00 € en recettes. Le budget avait été voté en suréquilibre de 152 049,34 €.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Diminution des provisions pour risques et charges exceptionnels de 273 143,11 € ;
- Augmentation des intérêts de 8 000,00 € liée au nouvel emprunt de 400 000,00 € (proratation des intérêts sur 6 mois avec un emprunt sur 20 ans à 4 %) ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 265 143,11 €

En dépenses d'investissement,

- Augmentation du remboursement du capital des emprunts de 10 000,00 € liée au nouvel emprunt de 400 000,00 € (proratization du capital sur 6 mois avec un emprunt sur 20 ans à 4 %) ;

En investissement,

- Augmentation du virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement de 265 143,11 € ;
- Ajout d'emprunt de 400 000,00 €.

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		EAU POTABLE				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
- F						
D		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €	- €	6 691 351,16 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €	- €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 306 132,00 €		1 306 132,00 €		1 306 132,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 675 180,18 €		1 675 180,18 €		1 675 180,18 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	804 000,00 €		804 000,00 €		804 000,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €		412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 960,00 €		30 960,00 €		30 960,00 €
68	- CHARGES FINANCIERES	467 183,98 €		467 183,98 €	8 000,00 €	475 183,98 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 100,00 €		45 100,00 €		45 100,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	350 000,00 €		350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €
R		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	53 101,16 €		53 101,16 €		53 101,16 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00 €		500,00 €		500,00 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	274 000,00 €		274 000,00 €		274 000,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 108 500,00 €		6 108 500,00 €		6 108 500,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	240 000,00 €		240 000,00 €		240 000,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 250,00 €		13 250,00 €		13 250,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
- I						
D		4 939 645,00 €	807 192,45 €	5 746 837,45 €	10 000,00 €	5 756 837,45 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €	- €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	274 000,00 €		274 000,00 €		274 000,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 651 645,00 €	4 651,72 €	1 656 296,72 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	291 900,00 €	70 373,59 €	362 273,59 €		362 273,59 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 754 100,00 €	732 167,14 €	2 486 267,14 €		2 486 267,14 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	968 000,00 €		968 000,00 €		968 000,00 €
R		5 091 694,34 €		5 091 694,34 €	665 143,11 €	5 756 837,45 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 004 364,34 €		2 004 364,34 €		2 004 364,34 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €		412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €		- €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 074 535,00 €		1 074 535,00 €		1 074 535,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		- €	400 000,00 €	400 000,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €		- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		EAU POTABLE		
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
- F				
D				
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
66	- CHARGES FINANCIERES	474 179,00 €	8 000,00 €	482 179,00 €
66111	- INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	474 179,00 €	8 000,00 €	482 179,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €
6875	- DOTAT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €
- I				
D				
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 651 645,00 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €
1641	- EMPRUNTS EN EURO	1 651 645,00 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €
R				
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
1641	- EMPRUNTS EN EURO	- €	400 000,00 €	400 000,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_098-BF

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUZ donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-098 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe eau potable

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe eau potable.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 807 192,45 € en dépenses et 0,00 € en recettes. Le budget avait été voté en suréquilibre de 152 049,34 €.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Diminution des provisions pour risques et charges exceptionnels de 273 143,11 € ;
- Augmentation des intérêts de 8 000,00 € liée au nouvel emprunt de 400 000,00 € (proratation des intérêts sur 6 mois avec un emprunt sur 20 ans à 4 %) ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 265 143,11 €

En dépenses d'investissement,

- Augmentation du remboursement du capital des emprunts
emprunt
400 000,00 € (proratisation du capital sur 6 mois avec un emp

En investissement,

- Augmentation du virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement de
265 143,11 € ;
- Ajout d'emprunt de 400 000,00 €.

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		EAU POTABLE .T				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM
- F						
D		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €	- €	6 691 351,16 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €		- €		- €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 308 132,00 €		1 308 132,00 €		1 308 132,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 675 180,18 €		1 675 180,18 €		1 675 180,18 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	604 000,00 €		604 000,00 €		604 000,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €		412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 980,00 €		30 980,00 €		30 980,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	467 183,98 €		467 183,98 €	8 000,00 €	475 183,98 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 100,00 €		45 100,00 €		45 100,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	350 000,00 €		350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €
R		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €		6 691 351,16 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	53 101,16 €		53 101,16 €		53 101,16 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00 €		500,00 €		500,00 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	274 000,00 €		274 000,00 €		274 000,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 108 500,00 €		6 108 500,00 €		6 108 500,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	240 000,00 €		240 000,00 €		240 000,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 250,00 €		13 250,00 €		13 250,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
- I						
D		4 939 645,00 €	807 192,45 €	5 746 837,45 €	10 000,00 €	5 756 837,45 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €		- €		- €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	274 000,00 €		274 000,00 €		274 000,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 651 645,00 €	4 651,72 €	1 656 296,72 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	281 900,00 €	70 373,59 €	362 273,59 €		362 273,59 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 754 100,00 €	732 187,14 €	2 486 287,14 €		2 486 287,14 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	968 000,00 €		968 000,00 €		968 000,00 €
R		5 091 694,34 €		6 091 694,34 €	685 143,11 €	5 796 637,45 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 004 364,34 €		2 004 364,34 €		2 004 364,34 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €		412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €		- €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 074 535,00 €		1 074 535,00 €		1 074 535,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		- €	400 000,00 €	400 000,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €		- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		EAU POTABLE .T			
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1	
- F					
D					
- 023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €	
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €	
66	- CHARGES FINANCIERES	474 179,00 €	8 000,00 €	482 179,00 €	
66111	- INTERETS REGLES A L'ECHANCE	474 179,00 €	8 000,00 €	482 179,00 €	
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €	
6875	- DOTAT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	350 000,00 €	-273 143,11 €	76 856,89 €	
- I					
D					
- 16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 651 645,00 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €	
1641	- EMPRUNTS EN EURO	1 651 645,00 €	10 000,00 €	1 666 296,72 €	
- R					
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €	
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	412 795,00 €	265 143,11 €	677 938,11 €	
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	
1641	- EMPRUNTS EN EURO	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_098-BF

S L O

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe et
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI

Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007196700133	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CCPEVA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D EVIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : EAU POTABLE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 000,00	665 143,11
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 000,00	665 143,11

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 000,00	665 143,11
----------------------------	------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 306 132,00	0,00	0,00	0,00	1 306 132,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 675 180,18	0,00	0,00	0,00	1 675 180,18
014	Atténuations de produits	804 000,00	0,00	0,00	0,00	804 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 960,00	0,00	0,00	0,00	30 960,00
Total des dépenses de gestion des services		3 816 272,18	0,00	0,00	0,00	3 816 272,18
66	Charges financières	467 183,98	0,00	8 000,00	8 000,00	475 183,98
67	Charges exceptionnelles	45 100,00	0,00	0,00	0,00	45 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	350 000,00		-273 143,11	-273 143,11	76 856,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 678 556,16	0,00	-265 143,11	-265 143,11	4 413 413,05
023	Virement à la section d'investissement (6)	412 795,00		265 143,11	265 143,11	677 938,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 600 000,00		0,00	0,00	1 600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 012 795,00		265 143,11	265 143,11	2 277 938,11
TOTAL		6 691 351,16	0,00	0,00	0,00	6 691 351,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 691 351,16
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 108 500,00	0,00	0,00	0,00	6 108 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
75	Autres produits de gestion courante	13 250,00	0,00	0,00	0,00	13 250,00
Total des recettes de gestion des services		6 362 250,00	0,00	0,00	0,00	6 362 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 364 250,00	0,00	0,00	0,00	6 364 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	274 000,00		0,00	0,00	274 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		274 000,00		0,00	0,00	274 000,00
TOTAL		6 638 250,00	0,00	0,00	0,00	6 638 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 101,16
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 691 351,16
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 003 938,11
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	362 273,59	0,00	0,00	0,00	362 273,59
21	Immobilisations corporelles	2 486 267,14	0,00	0,00	0,00	2 486 267,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	968 000,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 816 540,73	0,00	0,00	0,00	3 816 540,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 656 296,72	0,00	10 000,00	10 000,00	1 666 296,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 656 296,72	0,00	10 000,00	10 000,00	1 666 296,72
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 472 837,45	0,00	10 000,00	10 000,00	5 482 837,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	274 000,00		0,00	0,00	274 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	274 000,00		0,00	0,00	274 000,00
	TOTAL	5 746 837,45	0,00	10 000,00	10 000,00	5 756 837,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 756 837,45
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 074 535,00	0,00	0,00	0,00	1 074 535,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 074 535,00	0,00	400 000,00	400 000,00	1 474 535,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 074 535,00	0,00	400 000,00	400 000,00	1 474 535,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	412 795,00		265 143,11	265 143,11	677 938,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 600 000,00		0,00	0,00	1 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 012 795,00		265 143,11	265 143,11	2 277 938,11
	TOTAL	3 087 330,00	0,00	665 143,11	665 143,11	3 752 473,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 004 364,34
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 756 837,45
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 003 938,11

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	-273 143,11	0,00	-273 143,11
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		265 143,11	265 143,11
	Dépenses d'exploitation – Total	-265 143,11	265 143,11	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 000,00	0,00	10 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	400 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		265 143,11	265 143,11
Recettes d'investissement – Total		400 000,00	265 143,11	665 143,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	665 143,11
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 306 132,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	205 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	325 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	20 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	27 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	50 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	31 500,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	60 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	20 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	26 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	60 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 400,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	32 700,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00	0,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	5 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	219 732,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 675 180,18	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	279 381,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	100 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	4 750,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 648,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 320,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 440,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	616 649,18	0,00	0,00
6412	Congés payés	912,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	182 400,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	5 472,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 800,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	4 560,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	273 600,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 560,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	18 240,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 736,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 560,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	19 152,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	804 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	528 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	276 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 960,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	30 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	960,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 816 272,18	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	467 183,98	8 000,00	8 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	474 179,00	8 000,00	8 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 995,02	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	45 100,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	45 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	350 000,00	-273 143,11	-273 143,11
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	350 000,00	-273 143,11	-273 143,11

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié les propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 678 556,16	-265 143,11	-265 143,11
023	Virement à la section d'investissement	412 795,00	265 143,11	265 143,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 600 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 012 795,00	265 143,11	265 143,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 012 795,00	265 143,11	265 143,11
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 691 351,16	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 995,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 108 500,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	4 000 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	700 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	220 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	120 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	363 500,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	700 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	240 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	240 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 250,00	0,00	0,00
7588	Autres	13 250,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 362 250,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 364 250,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	274 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	274 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		274 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 638 250,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	362 273,59	0,00	0,00
2031	Frais d'études	315 933,59	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 400,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	40 940,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 486 267,14	0,00	0,00
2118	Autres terrains	5 000,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	140 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 585 762,18	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	175 547,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	412 032,20	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	149 894,76	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 897,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 134,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	968 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	968 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 816 540,73	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 656 296,72	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	1 656 296,72	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 656 296,72	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 472 837,45	10 000,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	274 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	274 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	166 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	108 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		274 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 746 837,45	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 074 535,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	141 750,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	932 785,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	400 000,00	400 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 074 535,00	400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 074 535,00	400 000,00	400 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	412 795,00	265 143,11	265 143,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 600 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	160 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	35 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	500 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	100 000,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	20 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	600 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	65 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	25 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	45 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 012 795,00	265 143,11	265 143,11
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 012 795,00	265 143,11	265 143,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 087 330,00	665 143,11	665 143,11

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	665 143,11
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_098-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_098-BF



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2022-12-05



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS
A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 925 645,00	10 000,00	II 10 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 651 645,00	10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 651 645,00	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		274 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	274 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 935 645,00	807 192,45	0,00	2 742 837,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 012 795,00	265 143,11	VI 265 143,11
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 012 795,00	265 143,11	265 143,11
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	160 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	35 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	500 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	100 000,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	20 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	600 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	65 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	25 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	45 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	412 795,00	265 143,11	265 143,11

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 277 938,11	0,00	2 004 364,34	0,00	4 282 302,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 2 742 837,45
Ressources propres disponibles	VIII 4 282 302,45
Solde	IX = VIII – IV (5) 1 539 465,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A6**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BÉNED donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUEJLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-099 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe assainissement.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 467 024,11 € en dépenses et 2 080 786,00 € en recettes. Ces restes à réaliser sont excédentaires en recettes.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En recettes d'investissement,

- Diminution des subventions d'investissement à percevoir de 1 192 562,00 € ;
- Diminution de l'emprunt initialement prévu de 421 199,89 €.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		ASSAINISSEMENT COLLECTIF - F				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
- F						
D		6 142 129,77 €		8 142 129,77 €		6 142 129,77 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 430 530,00 €		1 430 530,00 €		1 430 530,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	963 955,00 €		963 955,00 €		963 955,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 360 058,30 €		1 360 058,30 €		1 360 058,30 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 666 880,00 €		1 666 880,00 €		1 666 880,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 312 610,00 €		2 312 610,00 €		2 312 610,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	305 096,47 €		305 096,47 €		305 096,47 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
R		8 142 129,77 €		8 142 129,77 €		8 142 129,77 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 620 129,77 €		1 620 129,77 €		1 620 129,77 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €		- €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	406 000,00 €		406 000,00 €		406 000,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 871 000,00 €		4 871 000,00 €		4 871 000,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 000,00 €		45 000,00 €		45 000,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €		- €
- I						
D		6 428 800,00 €	467 024,11 €	6 895 824,11 €		6 895 824,11 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	406 000,00 €		406 000,00 €		406 000,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	901 900,00 €		901 900,00 €		901 900,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	616 400,00 €	45 229,64 €	661 629,64 €		661 629,64 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	793 500,00 €	237 052,88 €	1 030 552,88 €		1 030 552,88 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 711 000,00 €	184 741,59 €	3 895 741,59 €		3 895 741,59 €
R		6 428 800,00 €	2 080 786,00 €	8 509 586,00 €	-1 613 761,89 €	6 895 824,11 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	10 764,84 €		10 764,84 €		10 764,84 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 360 058,30 €		1 360 058,30 €		1 360 058,30 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 666 880,00 €		1 666 880,00 €		1 666 880,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	231 000,00 €		231 000,00 €		231 000,00 €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 455 572,00 €	2 080 786,00 €	3 536 358,00 €	-1 192 562,00 €	2 343 796,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 704 524,86 €		1 704 524,86 €	- 421 199,89 €	1 283 324,97 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €		- €

Voici, le détail de la décision modificative proposée :

Budget		ASSAINISSEMENT COLLECTIF - F		
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
R				
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 265 572,00 €	-1 192 562,00 €	1 431 830,00 €
1313	- DEPARTEMENTS	1 265 572,00 €	-1 192 562,00 €	1 431 830,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 704 524,86 €	- 421 199,89 €	1 283 324,97 €
1641	- EMPRUNTS EN EURO	1 704 524,86 €	- 421 199,89 €	1 283 324,97 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,


Maxime JULLIARD
 Secrétaire de séance
 Maire de Féternes


Josiane LEI
 Présidente de la communauté de communes
 pays d'Évian - vallée d'Abondance
 Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
 Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_099-BF

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noéi DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENED donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-099 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe assainissement.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 467 024,11 € en dépenses et 2 080 786,00 € en recettes. Ces restes à réaliser sont excédentaires en recettes.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En recettes d'investissement,

- Diminution des subventions d'investissement à percevoir de 1 192 562,00 € ;
- Diminution de l'emprunt initialement prévu de 421 199,89 €.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Étiquettes de lignes	BP 2023	RAR	BP 2023 + RAR	BP 2023 + RAR + DM 1
D	0 142 129,77 €		0 142 129,77 €	0 142 129,77 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 430 530,00 €		1 430 530,00 €	1 430 530,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	963 955,00 €		963 955,00 €	963 955,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 360 058,30 €		1 360 058,30 €	1 360 058,30 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 666 660,00 €		1 666 660,00 €	1 666 660,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 312 610,00 €		2 312 610,00 €	2 312 610,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	305 096,47 €		305 096,47 €	305 096,47 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
R	0 142 129,77 €		0 142 129,77 €	0 142 129,77 €
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 620 129,77 €		1 620 129,77 €	1 620 129,77 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	406 000,00 €		406 000,00 €	406 000,00 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 671 000,00 €		4 671 000,00 €	4 671 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €	- €
I	0 428 600,00 €	467 024,11 €	0 895 624,11 €	0 895 624,11 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	406 000,00 €		406 000,00 €	406 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	901 900,00 €		901 900,00 €	901 900,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	616 400,00 €	45 229,64 €	661 629,64 €	661 629,64 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	793 600,00 €	237 062,66 €	1 030 662,66 €	1 030 662,66 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 711 000,00 €	184 741,59 €	3 895 741,59 €	3 895 741,59 €
R	6 428 600,00 €	2 680 766,66 €	9 109 366,66 €	- 1 013 781,39 €
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	10 764,64 €		10 764,64 €	10 764,64 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 360 058,30 €		1 360 058,30 €	1 360 058,30 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 666 660,00 €		1 666 660,00 €	1 666 660,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	231 000,00 €		231 000,00 €	231 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 465 572,00 €	2 080 766,00 €	3 546 338,00 €	- 1 192 562,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 704 524,86 €		1 704 524,86 €	- 421 199,89 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €	- €

Voici, le détail de la décision modificative proposée :

Budget	ASSAINISSEMENT COLLECTIF I-T		
Étiquettes de lignes	I-T	BP 2023	DM 1 BP 2023 + RAR+ DM 1
R			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 265 572,00 €	- 1 192 562,00 € 1 431 830,00 €
1313 - DEPARTEMENTS		1 265 572,00 €	- 1 192 562,00 € 1 431 830,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 704 524,86 €	- 421 199,89 € 1 283 324,97 €
1641 - EMPRUNTS EN EURO		1 704 524,86 €	- 421 199,89 € 1 283 324,97 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,


Maxime JULLIARD
 Secrétaire de séance
 Maire de Féternes


Josiane LEI
 Présidente de la communauté de communes
 pays d'Évian - vallée d'Abondance
 Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
 Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20007196700026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CCPEVA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D EVIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	-1 613 761,89
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	-1 613 761,89
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	-1 613 761,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 430 530,00	0,00	0,00	0,00	1 430 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	963 955,00	0,00	0,00	0,00	963 955,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 312 610,00	0,00	0,00	0,00	2 312 610,00
Total des dépenses de gestion des services		4 707 095,00	0,00	0,00	0,00	4 707 095,00
66	Charges financières	305 096,47	0,00	0,00	0,00	305 096,47
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 115 191,47	0,00	0,00	0,00	5 115 191,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 360 058,30		0,00	0,00	1 360 058,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 666 880,00		0,00	0,00	1 666 880,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 026 938,30		0,00	0,00	3 026 938,30
TOTAL		8 142 129,77	0,00	0,00	0,00	8 142 129,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 871 000,00	0,00	0,00	0,00	4 871 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 116 000,00	0,00	0,00	0,00	6 116 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 116 000,00	0,00	0,00	0,00	6 116 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	406 000,00		0,00	0,00	406 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		406 000,00		0,00	0,00	406 000,00
TOTAL		6 522 000,00	0,00	0,00	0,00	6 522 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 620 129,77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 620 938,30
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	661 629,64	0,00	0,00	0,00	661 629,64
21	Immobilisations corporelles	1 030 552,88	0,00	0,00	0,00	1 030 552,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 895 741,59	0,00	0,00	0,00	3 895 741,59
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 587 924,11	0,00	0,00	0,00	5 587 924,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	901 900,00	0,00	0,00	0,00	901 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	901 900,00	0,00	0,00	0,00	901 900,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 489 824,11	0,00	0,00	0,00	6 489 824,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	406 000,00		0,00	0,00	406 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	406 000,00		0,00	0,00	406 000,00
	TOTAL	6 895 824,11	0,00	0,00	0,00	6 895 824,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 895 824,11

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	3 536 358,00	0,00	-1 192 562,00	-1 192 562,00	2 343 796,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 704 524,86	0,00	-421 199,89	-421 199,89	1 283 324,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 240 882,86	0,00	-1 613 761,89	-1 613 761,89	3 627 120,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	231 000,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	231 000,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 471 882,86	0,00	-1 613 761,89	-1 613 761,89	3 858 120,97
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 360 058,30		0,00	0,00	1 360 058,30
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 666 880,00		0,00	0,00	1 666 880,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 026 938,30		0,00	0,00	3 026 938,30
	TOTAL	8 498 821,16	0,00	-1 613 761,89	-1 613 761,89	6 885 059,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

10 764,84

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 895 824,11

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 620 938,30

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-1 192 562,00	0,00	-1 192 562,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-421 199,89	0,00	-421 199,89
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 613 761,89	0,00	-1 613 761,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 613 761,89
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 430 530,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	490 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	205 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	48 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	380,00	0,00	0,00
6066	Carburants	40 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	307 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	110 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	125 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	15 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 650,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	7 800,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 400,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	21 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	1 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	963 955,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	93 127,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	1 560,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 420,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	606 845,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	300,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	93 403,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 750,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	61 800,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 950,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 500,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	10 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 312 610,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 312 610,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 707 095,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	305 096,47	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	328 812,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-23 715,53	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	3 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	3 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 115 191,47	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 360 058,30	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 666 880,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 666 880,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 026 938,30	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 026 938,30	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publi-positions nouvelles (3)	Vote (4)
			ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_099-BF	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 142 129,77	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-23 715,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 871 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	4 862 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	4 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	45 000,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	45 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200 000,00	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 116 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 116 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	406 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	406 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		406 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 522 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	661 629,64	0,00	0,00
2031	Frais d'études	656 229,64	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 400,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 030 552,88	0,00	0,00
2118	Autres terrains	11 500,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	7 852,80	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	374 570,16	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	339 733,71	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	194 896,21	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	10 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	15 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	77 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 895 741,59	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 895 741,59	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 587 924,11	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	901 900,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	901 900,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		901 900,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 489 824,11	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	406 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	406 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	391 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	15 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		406 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 895 824,11	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 536 358,00	-1 192 562,00	-1 192 562,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	911 966,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	2 624 392,00	-1 192 562,00	-1 192 562,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 704 524,86	-421 199,89	-421 199,89
1641	Emprunts en euros	1 704 524,86	-421 199,89	-421 199,89
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 240 882,86	-1 613 761,89	-1 613 761,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	231 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	231 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		231 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 471 882,86	-1 613 761,89	-1 613 761,89
021	Virement de la section d'exploitation	1 360 058,30	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 666 880,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	130 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	730,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	108 000,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	217 000,00	0,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 200,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	86 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	684 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	65 000,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	4 600,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	40 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	278 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	4 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	37 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	600,00	0,00	0,00
28188	Autres	9 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 026 938,30	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 026 938,30	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 498 821,16	-1 613 761,89	-1 613 761,89

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 613 761,89
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_099-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_099-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2022-12-05



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 307 900,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		901 900,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	901 900,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		406 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	406 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 307 900,00	467 024,11	0,00	1 774 924,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 257 938,30	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		231 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	231 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 026 938,30	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	130 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	730,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	108 000,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	217 000,00	0,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 200,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	86 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	684 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	65 000,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	4 600,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	40 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	278 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	4 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	37 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	600,00	0,00	0,00
28188	Autres	9 700,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 360 058,30	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 257 938,30	2 080 786,00	10 764,84	0,00	5 349 489,14

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 774 924,11
Ressources propres disponibles	VIII 5 349 489,14
Solde	IX = VIII – IV (5) 3 574 565,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A6**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.5****B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.7**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIÉGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUEJLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**2023-06-100 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe
mobilité**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe mobilité.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 10 500,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 10 500,00 € pour financer les restes à réaliser en investissement.

En recettes de fonctionnement,

- Augmentation de la refacturation des transports scolaires du budget mobilité au budget principal de 10 700,00 €.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 10 500,00 € pour financer les restes à réaliser en investissement.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		MOBILITE .F				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
F						
D						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 088 227,94 €		9 088 227,94 €	10 600,00 €	9 098 827,94 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 552 574,00 €		8 552 574,00 €		8 552 574,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €		259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	132 500,00 €		132 500,00 €		132 500,00 €
85	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 745,00 €		10 745,00 €		10 745,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
R						
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 088 027,94 €		9 088 027,94 €	10 700,00 €	9 098 727,94 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 090 842,67 €		1 090 842,67 €		1 090 842,67 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 075 000,00 €		2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	1 880 000,00 €		1 880 000,00 €		1 880 000,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 500 139,00 €		2 500 139,00 €		2 500 139,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			- €		- €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 542 046,27 €		1 542 046,27 €		1 542 046,27 €
I						
D						
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	572 100,00 €	10 500,00 €	582 600,00 €		582 600,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €		- €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 100,00 €	10 500,00 €	82 600,00 €		82 600,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
R						
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	572 100,00 €		572 100,00 €	10 500,00 €	582 600,00 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	77 140,06 €		77 140,06 €		77 140,06 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €		259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	132 500,00 €		132 500,00 €		132 500,00 €
10	- DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €		- €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	103 139,00 €		103 139,00 €		103 139,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			- €		- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		MOBILITE .F			
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1	
F					
D					
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €	
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €	
R					
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €	
70871	- REMBRST FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €	
I					
R					
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €	
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe mobilité,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le _____

Publié ou notifié
Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_100-BF

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absente excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-100 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe mobilité

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe mobilité.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 10 500,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Pour équilibrer le budget en tenant compte des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 10 500,00 € pour financer les restes à réaliser en investissement.

En recettes de fonctionnement,

- Augmentation de la refacturation des transports scolaires du budget mobilité au budget principal de 10 700,00 €.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 10 500,00 € pour financer les restes à réaliser en investissement.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		MOBILITE				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
F						
D						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 552 574,00 €		8 552 574,00 €		8 552 574,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	130 088,00 €		130 088,00 €		130 088,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €		259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	132 500,00 €		132 500,00 €		132 500,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 745,00 €		10 745,00 €		10 745,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
		9 088 027,94 €		9 088 027,94 €	10 700,00 €	9 088 727,94 €
R						
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 090 842,67 €		1 090 842,67 €		1 090 842,67 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 075 000,00 €		2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	1 880 000,00 €		1 880 000,00 €		1 880 000,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 500 139,00 €		2 500 139,00 €		2 500 139,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 542 046,27 €		1 542 046,27 €		1 542 046,27 €
I						
D						
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		582 600,00 €			582 600,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 100,00 €	10 500,00 €	82 600,00 €		82 600,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
		572 100,00 €		572 100,00 €	10 500,00 €	582 600,00 €
R						
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	77 140,06 €		77 140,06 €		77 140,06 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €		259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	132 500,00 €		132 500,00 €		132 500,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	103 139,00 €		103 139,00 €		103 139,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		MOBILITE		
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
F				
D				
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
R				
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €
70871	- REMBRST FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	2 075 000,00 €	10 700,00 €	2 085 700,00 €
I				
R				
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 320,94 €	10 500,00 €	269 820,94 €

SLOW

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe mobilité,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007196700067	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CCPEVA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D EVIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : MOBILITE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 500,00	10 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		10 500,00	10 700,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	10 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	10 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 500,00	21 200,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	8 552 574,00	0,00	0,00	0,00	8 552 574,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 088,00	0,00	0,00	0,00	130 088,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 745,00	0,00	0,00	0,00	10 745,00
Total des dépenses de gestion des services		8 693 407,00	0,00	0,00	0,00	8 693 407,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 696 407,00	0,00	0,00	0,00	8 696 407,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	259 320,94		10 500,00	10 500,00	269 820,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	132 500,00		0,00	0,00	132 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		391 820,94		10 500,00	10 500,00	402 320,94
TOTAL		9 088 227,94	0,00	10 500,00	10 500,00	9 098 727,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 098 727,94
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 075 000,00	0,00	10 700,00	10 700,00	2 085 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	1 880 000,00	0,00	0,00	0,00	1 880 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 500 139,00	0,00	0,00	0,00	2 500 139,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 455 139,00	0,00	10 700,00	10 700,00	6 465 839,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 542 046,27	0,00	0,00	0,00	1 542 046,27
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 997 185,27	0,00	10 700,00	10 700,00	8 007 885,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 997 185,27	0,00	10 700,00	10 700,00	8 007 885,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 090 842,67
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 098 727,94
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	402 320,94
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	82 600,00	0,00	0,00	0,00	82 600,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	582 600,00	0,00	0,00	0,00	582 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	582 600,00	0,00	0,00	0,00	582 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	582 600,00	0,00	0,00	0,00	582 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 600,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	103 139,00	0,00	0,00	0,00	103 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	103 139,00	0,00	0,00	0,00	103 139,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	103 139,00	0,00	0,00	0,00	103 139,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	259 320,94		10 500,00	10 500,00	269 820,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	132 500,00		0,00	0,00	132 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	391 820,94		10 500,00	10 500,00	402 320,94
	TOTAL	494 959,94	0,00	10 500,00	10 500,00	505 459,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	77 140,06
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 600,00
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_100-BF

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	402 320,94
---	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		10 500,00	10 500,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	10 500,00	10 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 500,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 700,00		10 700,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 700,00	0,00	10 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 700,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		10 500,00	10 500,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	10 500,00	10 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 500,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	8 552 574,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 800,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	8 488 844,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 378,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	22 800,00	0,00	0,00
6168	Autres	3 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	24 852,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 088,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	27 938,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	200,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	150,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	50 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	3 000,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	14 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	900,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 200,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	200,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 745,00	0,00	0,00
6518	Autres	200,00	0,00	0,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	1 995,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 550,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		8 693 407,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	3 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	3 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		8 696 407,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	259 320,94	10 500,00	10 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	132 500,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	132 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		391 820,94	10 500,00	10 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		391 820,94	10 500,00	10 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 088 227,94	10 500,00	10 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 500,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)	
Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 075 000,00	10 700,00	10 700,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	2 075 000,00	10 700,00	10 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	1 880 000,00	0,00	0,00
734	Versement de mobilité	1 880 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 500 139,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	2 500 139,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 455 139,00	10 700,00	10 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 542 046,27	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	1 542 046,27	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		7 997 185,27	10 700,00	10 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 997 185,27	10 700,00	10 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 700,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	82 600,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	82 600,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500 000,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	300 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	200 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		582 600,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		582 600,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		582 600,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	103 139,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	85 639,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	17 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		103 139,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		103 139,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	259 320,94	10 500,00	10 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	132 500,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	4 500,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	33 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	92 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		391 820,94	10 500,00	10 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		391 820,94	10 500,00	10 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		494 959,94	10 500,00	10 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 500,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_100-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_100-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

S²LOW
IV

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2022-12-05



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_100-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 391 820,94	10 500,00	VI 10 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		391 820,94	10 500,00	10 500,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	4 500,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	33 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	92 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	259 320,94	10 500,00	10 500,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	402 320,94	0,00	77 140,06	0,00	479 461,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 10 500,00
Ressources propres disponibles	VIII 479 461,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 468 961,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

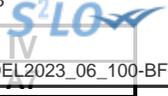
A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A6**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**2023-06-101 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe
méthanisation et compostage**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget méthanisation et compostage.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 38 071,40 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

La présente décision modificative permet de corriger cette erreur et de prendre en compte la reprise en régie du méthaniseur qui nécessite de modifier le budget primitif 2023 voté le 12 avril 2023 afin de prendre en charge les recettes et les dépenses précédemment assumées par le délégataire. Ces écritures ont été estimées par rapport aux comptes d'exploitation du délégataire entre 2017 et 2022 puis proratisées sur 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023).

Pour équilibrer le budget en tenant compte de la reprise en régie et des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) de 627 318,61 € : achat de fournitures, carburants, locations, assurances ...
- Ajout des charges de personnel (chapitre 012) de 115 264,94 € suite à la reprise du personnel ;

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023) de 521 890,21 € ;
- Ajout de l'amortissement des biens de retour (chapitre 042) de 167 146,32 € ;
- Ajout de charges de gestion courante (chapitre 065) de 1 050,00 € : utilisation de logiciel hébergés chez les prestataires
- Diminution des charges financières (chapitre 67) de 695 965,13 € (reprise des biens de retour en investissement)
- Ajout de provisions pour risques (chapitre 68) de 67 899,67 €.

En recettes de fonctionnement,

- Ajout de la vente de gaz et des autres prestations (chapitre 70) de 327 250,00 €
- Augmentation de la subvention d'équilibre de 477 354,62 € suite à la reprise en régie

En dépenses d'investissement,

- Augmentation des immobilisations incorporelles (chapitre 20) de 1 000,00 € : achat de logiciels.
- Augmentation des immobilisations corporelles (chapitre 21) de 649 965,13 € : reprise des biens de retour, suppression de l'investissement des poches souples et du terrassement, ajout de petits travaux informatiques et de pièces de maintenance ;
- Ajout de la régularisation du patrimoine (chapitre 041) de 7 999 999,00 € liée aux créances du délégataire suite au versement des subventions perçues par la CCPEVA pour la construction du méthaniseur.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023) de 521 890,21 € ;
- Ajout de l'amortissement des biens de retour (chapitre 040) de 167 146,32 € ;
- Ajout de la régularisation du patrimoine (chapitre 041) de 7 999 999,00 € liée aux créances du délégataire suite au versement des subventions perçues par la CCPEVA pour la construction du méthaniseur.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		METHANISATION ET COMPOSTAGE - J				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
- F						
D		2 075 816,04 €	2 075 816,04 €	804 604,82 €		2 880 420,86 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	325 750,00 €	325 750,00 €	627 318,81 €		953 068,81 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			115 284,94 €		115 284,94 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 352,80 €	506 352,80 €	521 890,21 €		1 028 242,81 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00 €	2 100,00 €	167 146,32 €		169 246,32 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			1 050,00 €		1 050,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	41 613,44 €	41 613,44 €			41 613,44 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	895 965,13 €		504 034,87 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			67 899,67 €		67 899,67 €
R		2 075 816,04 €	2 075 816,04 €	804 604,82 €		2 880 420,86 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	584 702,05 €	584 702,05 €			584 702,05 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			327 250,00 €		327 250,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	180 000,00 €	180 000,00 €			180 000,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 331 113,99 €	1 331 113,99 €	477 354,62 €		1 808 468,61 €
043	- OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION					
76	- PRODUITS FINANCIERS					
I						
- D		789 307,20 €	38 071,40 €	827 378,60 €	8 660 964,13 €	9 478 342,73 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	242 783,20 €		242 783,20 €		242 783,20 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	230 000,00 €		230 000,00 €		230 000,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 524,00 €		81 524,00 €	1 000,00 €	82 524,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	235 000,00 €	38 071,40 €	273 071,40 €	649 965,13 €	923 036,53 €
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES				7 999 999,00 €	7 999 999,00 €
R		789 307,20 €		789 307,20 €	8 668 036,83 €	9 478 342,73 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 352,80 €		506 352,80 €	521 890,21 €	1 028 242,81 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00 €		2 100,00 €	167 146,32 €	169 246,32 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 854,80 €		280 854,80 €		280 854,80 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES				7 999 999,00 €	7 999 999,00 €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		METHANISATION ET COMPOSTAGE		
Étiquettes de lignes		BP 2023	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
F				
D				
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 450,00 €	627 318,61 €	900 768,61 €
601	- ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)		125 000,00 €	125 000,00 €
60223	- FOURNITURES D'ATELIER ET D'USINE		95 742,11 €	95 742,11 €
604	- ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA		6 500,00 €	6 500,00 €
6061	- FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)		1 750,00 €	1 750,00 €
6063	- FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES		250,00 €	250,00 €
6066	- CARBURANTS		84 250,00 €	84 250,00 €
611	- SOUS-TRAITANCE GENERALE	60 920,00 €	108 000,00 €	168 920,00 €
6122	- CREDIT BAIL MOBILIER		11 876,50 €	11 876,50 €
6132	- LOCATIONS IMMOBILIERES		500,00 €	500,00 €
6135	- LOCATIONS MOBILIERES		31 650,00 €	31 650,00 €
61521	- BATIMENTS PUBLICS		5 750,00 €	5 750,00 €
61551	- MATERIEL ROULANT		17 500,00 €	17 500,00 €
61559	- AUTRES BIENS MOBILIERES		77 500,00 €	77 500,00 €
6156	- MAINTENANCE	57 530,00 €	6 000,00 €	63 530,00 €
6161	- MULTIRISQUES	50 000,00 €	28 000,00 €	78 000,00 €
6168	- AUTRES	5 000,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €
6226	- HONORAIRES	20 000,00 €	2 500,00 €	22 500,00 €
6227	- FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	80 000,00 €	50,00 €	80 050,00 €
6251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS		500,00 €	500,00 €
6262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 500,00 €	1 500,00 €
635111	- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES		5 000,00 €	5 000,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		115 264,94 €	115 264,94 €
6312	- TAXE D'APPRENTISSAGE		500,00 €	500,00 €
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.		150,00 €	150,00 €
6336	- COTISATIONS CNFPT E CGFPT		492,00 €	492,00 €
6411	- SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE		63 000,00 €	63 000,00 €
6413	- PRIMES ET GRATIFICATIONS		17 000,00 €	17 000,00 €
6451	- COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.		6 120,48 €	6 120,48 €
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		13 319,04 €	13 319,04 €
6454	- COTISATIONS POLE EMPLOI		4 302,66 €	4 302,66 €
6459	- COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		7 880,76 €	7 880,76 €
648	- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		2 500,00 €	2 500,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 352,60 €	521 890,21 €	1 028 242,81 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 352,60 €	521 890,21 €	1 028 242,81 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00 €	167 146,32 €	169 246,32 €
6811	- DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	2 100,00 €	167 146,32 €	169 246,32 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 050,00 €	1 050,00 €
6512	- DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE		1 000,00 €	1 000,00 €
658	- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		50,00 €	50,00 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €	695 965,13 €	504 034,87 €
676	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €	695 965,13 €	504 034,87 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		67 899,67 €	67 899,67 €
6875	- DOTAT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS		67 899,67 €	67 899,67 €
R				
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		327 250,00 €	327 250,00 €
701	- VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES		182 000,00 €	182 000,00 €
703	- VENTE DE PRODUITS RESIDUELS		125 000,00 €	125 000,00 €
7060	- AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (CESSIONS D'APPROVISIONNEMENTS...)		20 250,00 €	20 250,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 331 113,99 €	477 354,62 €	1 808 468,61 €
776	- Déficit BA caract. indus. / comm. par BP	1 331 113,99 €	477 354,62 €	1 808 468,61 €
I				
D				
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000,00 €	1 000,00 €
2051	- CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES		1 000,00 €	1 000,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	235 000,00 €	649 965,13 €	923 036,53 €
2135	- INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	235 000,00 €	144 569,02 €	417 840,42 €
2153	- INSTALLATION A CRACTERE SPECIFIQUE		2 000,00 €	2 000,00 €
2154	- MATERIEL INDUSTRIEL		193 212,98 €	193 212,98 €
2181	- INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DIVERS		304 229,92 €	304 229,92 €
2182	- MATERIEL DE TRANSPORT		3 953,21 €	3 953,21 €
2183	- MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		2 000,00 €	2 000,00 €
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES		7 999 999,00 €	7 999 999,00 €
2131	- BATIMENTS		7 999 999,00 €	7 999 999,00 €
R				
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 352,60 €	521 890,21 €	1 028 242,81 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 352,60 €	521 890,21 €	1 028 242,81 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		167 146,32 €	167 146,32 €
20154	- MATERIEL INDUSTRIEL		9 056,24 €	9 056,24 €
20181	- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS		91 343,13 €	91 343,13 €
20182	- MATERIEL DE TRANSPORT		4 597,28 €	4 597,28 €
20135	- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS		62 149,67 €	62 149,67 €
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES		7 999 999,00 €	7 999 999,00 €
2764	- CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE		7 999 999,00 €	7 999 999,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe méthanisation et compostage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Joslane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_101-BF

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Joslane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPIRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDETTI donne pouvoir à Joslane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-101 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n° 1 du budget annexe méthanisation et compostage

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget méthanisation et compostage.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 38 071,40 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

La présente décision modificative permet de corriger cette erreur et de prendre en compte la reprise en régie du méthaniseur qui nécessite de modifier le budget primitif 2023 voté le 12 avril 2023 afin de prendre en charge les recettes et les dépenses précédemment assumées par le délégataire. Ces écritures ont été estimées par rapport aux comptes d'exploitation du délégataire entre 2017 et 2022 puis proratisées sur 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023).

Pour équilibrer le budget en tenant compte de la reprise en régie et des restes à réaliser, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) de 627 318,61 € : achat de fournitures, carburants, locations, assurances ...
- Ajout des charges de personnel (chapitre 012) de 115 264,94 € suite à la reprise du personnel ;



- Augmentation du virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) de 521 890,21 € ;
- Ajout de l'amortissement des biens de retour (chapitre 042) de 167 146,32 € ;
- Ajout de charges de gestion courante (chapitre 065) de 1 050,00 € : utilisation de logiciel hébergés chez les prestataires
- Diminution des charges financières (chapitre 67) de 695 965,13 € (reprise des biens de retour en investissement)
- Ajout de provisions pour risques (chapitre 68) de 67 899,67 €.

En recettes de fonctionnement,

- Ajout de la vente de gaz et des autres prestations (chapitre 70) de 327 250,00 €
- Augmentation de la subvention d'équilibre de 477 354,62 € suite à la reprise en régie

En dépenses d'investissement,

- Augmentation des immobilisations incorporelles (chapitre 20) de 1 000,00 € : achat de logiciels.
- Augmentation des immobilisations corporelles (chapitre 21) de 649 965,13 € : reprise des biens de retour, suppression de l'investissement des poches souples et du terrassement, ajout de petits travaux informatiques et de pièces de maintenance ;
- Ajout de la régularisation du patrimoine (chapitre 041) de 7 999 999,00 € liée aux créances du délégataire suite au versement des subventions perçues par la CCPEVA pour la construction du méthaniseur.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023) de 521 890,21 € ;
- Ajout de l'amortissement des biens de retour (chapitre 040) de 167 146,32 € ;
- Ajout de la régularisation du patrimoine (chapitre 041) de 7 999 999,00 € liée aux créances du délégataire suite au versement des subventions perçues par la CCPEVA pour la construction du méthaniseur.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		METHANISATION ET COMPOSTAGE .N.				
Étiquettes de lignes		BP 2023	PAR 2023	BP 2023 + PAR	DM 1	BP 2023 + PAR + DM 1
D		2 078 816,04 €		2 078 816,04 €	884 884,82 €	2 963 420,66 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	325 750,00 €		325 750,00 €	827 318,81 €	953 088,81 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				118 284,94 €	118 284,94 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 352,80 €		500 352,80 €	821 880,21 €	1 028 242,81 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00 €		2 100,00 €	187 146,32 €	189 246,32 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				1 050,00 €	1 050,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	41 813,44 €		41 813,44 €		41 813,44 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €	695 965,13 €	504 034,87 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				67 899,67 €	67 899,67 €
R		2 078 816,04 €		2 078 816,04 €	884 884,82 €	2 963 420,66 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	884 702,05 €		884 702,05 €		884 702,05 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				327 250,00 €	327 250,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	180 000,00 €		180 000,00 €		180 000,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 331 113,99 €		1 331 113,99 €	477 354,62 €	1 808 468,61 €
043	- OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION					
78	- PRODUITS FINANCIERS					
D		789 387,20 €	38 071,40 €	827 378,60 €	8 650 984,13 €	9 478 342,73 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	242 783,20 €		242 783,20 €		242 783,20 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
18	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	230 000,00 €		230 000,00 €		230 000,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 524,00 €		81 524,00 €	1 000,00 €	82 524,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 000,00 €	38 071,40 €	273 071,40 €	849 985,13 €	923 036,53 €
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES				7 999 999,00 €	7 999 999,00 €
R		789 387,20 €		789 387,20 €	8 650 984,13 €	9 478 342,73 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	500 352,80 €		500 352,80 €	521 880,21 €	1 028 242,81 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00 €		2 100,00 €	187 146,32 €	189 246,32 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 854,80 €		280 854,80 €		280 854,80 €
18	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES				7 888 888,00 €	7 888 888,00 €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

SLOW

Budget

METHAN

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_101-BF

Étiquettes de lignes

BP 2023

BP 1

BP 2023 → RAR → DR

D					
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 480,00 €	627 318,61 €		900 798,61
001	- ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)		126 000,00 €		126 000,00
00223	- FOURNITURES D'ATELIER ET D'USINE		96 742,11 €		96 742,11
004	- ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA		6 500,00 €		6 500,00
0061	- FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)		1 780,00 €		1 780,00
0063	- FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT		15 000,00 €		15 000,00
0084	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES		290,00 €		290,00
0086	- CARBURANTS		84 250,00 €		84 250,00
011	- SOUS-TRAITANCE GENERALE		108 000,00 €		108 020,00
0122	- CREDIT BAIL MOBILIER	60 920,00 €	11 678,50 €		11 678,50
0132	- LOCATIONS IMMOBILIERES		500,00 €		500,00
0135	- LOCATIONS MOBILIERES		31 660,00 €		31 660,00
01621	- BATIMENTS PUBLICS		5 780,00 €		5 750,00
01551	- MATERIEL ROULANT		17 600,00 €		17 600,00
01550	- AUTRES BIENS MOBILIERES		77 600,00 €		77 600,00
0166	- MAINTENANCE	67 530,00 €	6 000,00 €		63 530,00
0161	- MULTIRISQUES	50 000,00 €	20 000,00 €		78 000,00
0168	- AUTRES	5 000,00 €	2 500,00 €		7 500,00
0226	- HONORAIRES	20 000,00 €	2 000,00 €		22 600,00
0227	- FRAIS D'ACTES ET DE CONTENIEUX		90,00 €		80 050,00
0251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	60 000,00 €	500,00 €		500,00
0262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 600,00 €		1 500,00
036111	- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES		5 000,00 €		5 000,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		115 284,84 €		115 284,84
0312	- TAXE D'APPRENTISSAGE		500,00 €		500,00
0332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L		180,00 €		180,00
0338	- COTISATIONS CNFPT E CGFPT		482,00 €		482,00
0411	- SALAIRES, APPONTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE		63 000,00 €		63 000,00
0413	- PRIMES ET GRATIFICATIONS		17 000,00 €		17 000,00
0451	- COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.		8 120,48 €		8 120,48
0453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		13 319,04 €		13 319,04
0454	- COTISATIONS POLE EMPLOI		4 302,86 €		4 302,86
0459	- COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		7 880,76 €		7 880,76
046	- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		2 500,00 €		2 600,00
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 352,60 €	521 690,21 €		1 028 242,81
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 352,60 €	521 690,21 €		1 028 242,81
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		167 146,32 €		169 246,32
0611	- DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	2 100,00 €	167 146,32 €		169 246,32
05	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 050,00 €		1 050,00
0512	- DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE		1 000,00 €		1 000,00
058	- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		50,00 €		50,00
07	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €	696 985,13 €		504 034,87
076	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200 000,00 €	696 985,13 €		504 034,87
08	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		67 899,67 €		67 899,67
0875	- DOTAT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS		67 899,67 €		67 899,67
R					
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		327 250,00 €		327 250,00
701	- VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES		182 000,00 €		182 000,00
703	- VENTE DE PRODUITS RESIDUELS		125 000,00 €		125 000,00
7088	- AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEEXES (CESSIONS D'APPROVISIONNEMENTS...)		20 250,00 €		20 250,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 331 113,99 €	477 364,62 €		1 808 488,61
776	- Diffici BA caract. indue. / contr. par BP	1 331 113,99 €	477 364,62 €		1 808 488,61
I					
D					
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000,00 €		1 000,00
2051	- CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES		1 000,00 €		1 000,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 000,00 €	849 996,13 €		929 036,83
2136	- INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	236 000,00 €	144 589,02 €		417 640,42
2153	- INSTALLATION A CRACTERE SPECIFIQUE		2 000,00 €		2 000,00
2154	- MATERIEL INDUSTRIEL		163 212,98 €		163 212,98
2161	- INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DIVERS		304 229,92 €		304 229,92
2162	- MATERIEL DE TRANSPORT		3 963,21 €		3 963,21
2163	- MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		2 000,00 €		2 000,00
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES		7 999 999,00 €		7 999 999,00
2131	- BATIMENTS		7 999 999,00 €		7 999 999,00
R					
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 352,60 €	621 690,21 €		1 028 242,81
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 352,60 €	621 690,21 €		1 028 242,81
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		167 146,32 €		169 246,32
26154	- MATERIEL INDUSTRIEL		9 068,24 €		9 068,24
26161	- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS		91 343,13 €		91 343,13
26162	- MATERIEL DE TRANSPORT		4 597,28 €		4 597,28
26166	- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS		62 149,67 €		62 149,67
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES		7 999 999,00 €		7 999 999,00
2764	- CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE		7 999 999,00 €		7 999 999,00

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe méthanisation et compostage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI

Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20007196700059	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CCPEVA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D EVIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : METHANISATION ET COMPOSTAGE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	804 604,62	804 604,62
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		804 604,62	804 604,62

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 650 964,13	8 689 035,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 650 964,13	8 689 035,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 455 568,75	9 493 640,15
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	325 750,00	0,00	627 318,61	627 318,61	953 068,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	115 264,94	115 264,94	115 264,94
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Total des dépenses de gestion des services		325 750,00	0,00	743 633,55	743 633,55	1 069 383,55
66	Charges financières	41 613,44	0,00	0,00	0,00	41 613,44
67	Charges exceptionnelles	1 200 000,00	0,00	-695 965,13	-695 965,13	504 034,87
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		67 899,67	67 899,67	67 899,67
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 567 363,44	0,00	115 568,09	115 568,09	1 682 931,53
023	Virement à la section d'investissement (6)	506 352,60		521 890,21	521 890,21	1 028 242,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 100,00		167 146,32	167 146,32	169 246,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		508 452,60		689 036,53	689 036,53	1 197 489,13
TOTAL		2 075 816,04	0,00	804 604,62	804 604,62	2 880 420,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 880 420,66
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	327 250,00	327 250,00	327 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		180 000,00	0,00	327 250,00	327 250,00	507 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 331 113,99	0,00	477 354,62	477 354,62	1 808 468,61
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 511 113,99	0,00	804 604,62	804 604,62	2 315 718,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 511 113,99	0,00	804 604,62	804 604,62	2 315 718,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	564 702,05
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 880 420,66
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 197 489,13
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	81 524,00	0,00	1 000,00	1 000,00	82 524,00
21	Immobilisations corporelles	273 071,40	0,00	649 965,13	649 965,13	923 036,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	354 595,40	0,00	650 965,13	650 965,13	1 005 560,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	584 595,40	0,00	650 965,13	650 965,13	1 235 560,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		7 999 999,00	7 999 999,00	7 999 999,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		7 999 999,00	7 999 999,00	7 999 999,00
	TOTAL	584 595,40	0,00	8 650 964,13	8 650 964,13	9 235 559,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

242 783,20

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 478 342,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	280 854,60	0,00	0,00	0,00	280 854,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	280 854,60	0,00	0,00	0,00	280 854,60
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	280 854,60	0,00	0,00	0,00	280 854,60
021	Virement de la section d'exploitation (4)	506 352,60		521 890,21	521 890,21	1 028 242,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 100,00		167 146,32	167 146,32	169 246,32
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		7 999 999,00	7 999 999,00	7 999 999,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	508 452,60		8 689 035,53	8 689 035,53	9 197 488,13
	TOTAL	789 307,20	0,00	8 689 035,53	8 689 035,53	9 478 342,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 478 342,73

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 197 489,13

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	627 318,61		627 318,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	115 264,94		115 264,94
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 050,00		1 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-695 965,13	0,00	-695 965,13
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	67 899,67	167 146,32	235 045,99
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		521 890,21	521 890,21
	Dépenses d'exploitation – Total	115 568,09	689 036,53	804 604,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	804 604,62
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	649 965,13	7 999 999,00	8 649 964,13
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	650 965,13	7 999 999,00	8 650 964,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 650 964,13
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	327 250,00		327 250,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	477 354,62	0,00	477 354,62
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		804 604,62	0,00	804 604,62

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	804 604,62
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
28	Amortissement des immobilisations		167 146,32	167 146,32
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		521 890,21	521 890,21
Recettes d'investissement – Total		0,00	8 689 035,53	8 689 035,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 689 035,53
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	325 750,00	627 318,61	627 318,61
6013	Matières premières et fournitures	0,00	125 000,00	125 000,00
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	95 742,11	95 742,11
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	6 500,00	6 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	1 750,00	1 750,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	250,00	250,00
6066	Carburants	0,00	84 250,00	84 250,00
611	Sous-traitance générale	60 920,00	108 000,00	108 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	11 876,50	11 876,50
6132	Locations immobilières	0,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	0,00	31 650,00	31 650,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	5 750,00	5 750,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	17 500,00	17 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	77 500,00	77 500,00
6156	Maintenance	57 530,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	50 000,00	28 000,00	28 000,00
6168	Autres	5 000,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	20 000,00	2 500,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	80 000,00	50,00	50,00
6236	Catalogues et imprimés	1 800,00	0,00	0,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 500,00	1 500,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	115 264,94	115 264,94
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	500,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	150,00	150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	492,00	492,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	63 000,00	63 000,00
6413	Primes et gratifications	0,00	17 000,00	17 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 120,48	6 120,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	13 319,04	13 319,04
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	4 302,66	4 302,66
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	7 880,76	7 880,76
648	Autres charges de personnel	0,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 050,00	1 050,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	1 000,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		325 750,00	743 633,55	743 633,55
66	Charges financières (b) (8)	41 613,44	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 945,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 331,56	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 200 000,00	-695 965,13	-695 965,13
678	Autres charges exceptionnelles	1 200 000,00	-695 965,13	-695 965,13
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	67 899,67	67 899,67
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	67 899,67	67 899,67
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 567 363,44	115 568,09	115 568,09
023	Virement à la section d'investissement	506 352,60	521 890,21	521 890,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 100,00	167 146,32	167 146,32
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 100,00	167 146,32	167 146,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		508 452,60	689 036,53	689 036,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		508 452,60	689 036,53	689 036,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 075 816,04	804 604,62	804 604,62

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié les propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_101-BF	
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			804 604,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 331,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	327 250,00	327 250,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	0,00	182 000,00	182 000,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00	125 000,00	125 000,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	20 250,00	20 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		180 000,00	327 250,00	327 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 331 113,99	477 354,62	477 354,62
776	Déficit BA caract. indus. / comm. par BP	1 331 113,99	477 354,62	477 354,62
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 511 113,99	804 604,62	804 604,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 511 113,99	804 604,62	804 604,62

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	804 604,62
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	81 524,00	1 000,00	1 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 524,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	273 071,40	649 965,13	649 965,13
2135	Installations générales, agencements	273 071,40	144 569,02	144 569,02
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	2 000,00	2 000,00
2154	Matériel industriel	0,00	193 212,98	193 212,98
2181	Installat° générales, agencements	0,00	304 229,92	304 229,92
2182	Matériel de transport	0,00	3 953,21	3 953,21
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		354 595,40	650 965,13	650 965,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		230 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		584 595,40	650 965,13	650 965,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
2131	Bâtiments	0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		584 595,40	8 650 964,13	8 650 964,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 650 964,13
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 854,60	0,00	0,00
1068	Autres réserves	280 854,60	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		280 854,60	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		280 854,60	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	506 352,60	521 890,21	521 890,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 100,00	167 146,32	167 146,32
28031	Frais d'études	1 300,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	62 149,67	62 149,67
28154	Matériel industriel	0,00	9 056,24	9 056,24
28181	Installations générales, agencements	800,00	91 343,13	91 343,13
28182	Matériel de transport	0,00	4 597,28	4 597,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		508 452,60	689 036,53	689 036,53
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	7 999 999,00	7 999 999,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		508 452,60	8 689 035,53	8 689 035,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		789 307,20	8 689 035,53	8 689 035,53

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 689 035,53
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_101-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 
ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_101-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	
	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2022-12-05



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 230 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		230 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	230 000,00	38 071,40	242 783,20	510 854,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 508 452,60	689 036,53	VI 689 036,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		508 452,60	689 036,53	689 036,53
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 300,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	62 149,67	62 149,67
28154	Matériel industriel	0,00	9 056,24	9 056,24
28181	Installations générales, agencements	800,00	91 343,13	91 343,13
28182	Matériel de transport	0,00	4 597,28	4 597,28
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	506 352,60	521 890,21	521 890,21

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 197 489,13	0,00	0,00	280 854,60	1 478 343,73

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	510 854,60
Ressources propres disponibles	VIII	1 478 343,73
Solde	IX = VIII – IV (5)	967 489,13

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.5****B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES**
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.7**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance

Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du
canton d'Évian

2023-06-102 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Justification de la modification de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de justifier la modification du versement de la subvention d'équilibre initialement voté le 12 avril 2023 de 1 331 113,99 € du budget principal vers le budget annexe SPIC méthanisation en prévision de la reprise en régie au 1^{er} juillet 2023.

Le nouveau montant de la subvention d'équilibre est de 1 808 468,61 €.

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

- 1 - Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;*
- 2 - Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;*
- 3 - Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.*

La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la

commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable :

1° Dans les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants, aux services de distribution d'eau et d'assainissement ;

1° bis Quelle que soit la population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents, aux services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

1° ter Quelle que soit la population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aux services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées, pendant la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement après la prise de compétence par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

2° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics d'assainissement non collectif, lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices.

3° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices.

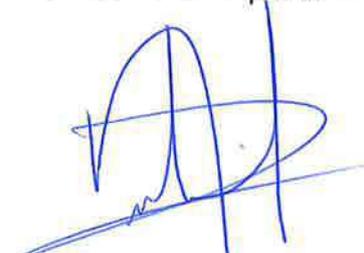
Lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier. »

La reprise en régie du méthaniseur prévue au 1^{er} juillet 2023 va permettre d'optimiser le fonctionnement de cet outil à moyen terme. Afin de permettre cette optimisation, il est nécessaire de modifier le versement de la subvention d'équilibre à la fois pour le fonctionnement et l'investissement pour prendre en charge les dépenses et les recettes précédemment assumées par le délégataire.

Cette reprise en régie justifie la modification de la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre dans le cadre de la raison n°1 indiquée dans l'article 2224- 2 du CGCT « Lorsque les exigences du service public conduisent à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la justification de la modification du versement d'une subvention d'équilibre qui sera de 1 808 468,61 € du budget principal vers le budget annexe SPIC méthanisation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_102-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Église à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICLOUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-102 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Justification de la modification de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de justifier la modification du versement de la subvention d'équilibre initialement voté le 12 avril 2023 de 1 331 113,99 € du budget principal vers le budget annexe SPIC méthanisation en prévision de la reprise en régie au 1^{er} juillet 2023.

Le nouveau montant de la subvention d'équilibre est de 1 808 468,61 €.

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

- 1 - Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;*
- 2 - Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;*
- 3 - Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.*

La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la

commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. Elle peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de foncti

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_102-DE

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable :

1° Dans les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants, aux services de distribution d'eau et d'assainissement ;

1° bis Quelle que soit la population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents, aux services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

1° ter Quelle que soit la population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aux services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées, pendant la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement après la prise de compétence par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

2° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics d'assainissement non collectif, lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices.

3° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices.

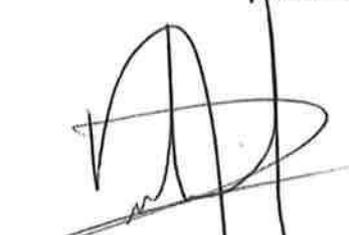
Lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier. »

La reprise en régie du méthaniseur prévue au 1^{er} juillet 2023 va permettre d'optimiser le fonctionnement de cet outil à moyen terme. Afin de permettre cette optimisation, il est nécessaire de modifier le versement de la subvention d'équilibre à la fois pour le fonctionnement et l'investissement pour prendre en charge les dépenses et les recettes précédemment assumées par le délégataire.

Cette reprise en régie justifie la modification de la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre dans le cadre de la raison n°1 indiquée dans l'article 2224- 2 du CGCT « Lorsque les exigences du service public conduisent à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la justification de la modification du versement d'une subvention d'équilibre qui sera de 1 808 468,61 € du budget principal vers le budget annexe SPIC méthanisation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Féternes

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 04 juillet 2023

Publié ou notifié

Le 06 juillet 2023

À Publier, le 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENEDE donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

2023-06-103 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n°1 du budget principal - Rectificatif

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 1 633 284,11 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Pour équilibrer le budget principal en tenant compte des restes à réaliser et des modifications des budgets annexes qui l'impacte (restes à réaliser des budgets mobilité et méthanisation, augmentation des contributions aux navettes lacustres, reprise en régie du méthaniseur), il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation de la refacturation des transports scolaires (chapitre 011) de 10 700,00 € ;
- Diminution des dépenses de personnel (chapitre 012) de 86 918,00 € ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023) de 320 202,11 € ;
- Augmentation des autres charges de gestion courantes (chapitre 65) de 573 354,62 € : subvention d'équilibre du budget principal vers le budget méthanisation et compostage de 477 354,62 € et augmentation de la participation aux navettes lacustres de 96 000,00 € ;
- Diminution des provisions pour risques de 817 338,73 €.

En dépenses d'investissement,

- Diminution des immobilisations incorporelles (chapitre 20) de 339 998,65 € ;
- Diminution des immobilisations corporelles (chapitre 21) de 477 885,40 € ;
- Diminution des immobilisations en cours (chapitre 23) de 300 000,00 €.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 021) de 320 202,11 € ;
- Ajout du remboursement de l'avance remboursable du budget Bâtiment d'Activités Economiques de 195 197,95 €.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL - T				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
- F						
- D		30 629 357,39 €		30 629 357,39 €	- €	30 629 357,39 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 176 234,20 €		5 176 234,20 €	10 700,00 €	5 186 934,20 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 362 300,44 €		3 362 300,44 €	- 86 918,00 €	3 275 382,44 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 696 045,00 €		10 696 045,00 €		10 696 045,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,49 €		585 516,49 €	320 202,11 €	905 718,60 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		1 313 760,00 €		1 313 760,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 486 747,26 €		8 486 747,26 €	573 354,62 €	9 060 101,88 €
66	- CHARGES FINANCIERES	161 754,00 €		161 754,00 €	- €	161 754,00 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €		- €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €		847 000,00 €	- 817 338,73 €	29 661,27 €
- R		30 629 357,39 €		30 629 357,39 €		30 629 357,39 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 120 298,55 €		1 120 298,55 €		1 120 298,55 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00 €		70 000,00 €		70 000,00 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €		1 732 400,00 €		1 732 400,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 256 921,00 €		1 256 921,00 €		1 256 921,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	20 455 176,00 €		20 455 176,00 €		20 455 176,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 824 061,84 €		5 824 061,84 €		5 824 061,84 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 500,00 €		170 500,00 €		170 500,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €		- €
- I						
- D		5 296 413,00 €	1 633 264,11 €	6 929 677,11 €	- 1 117 894,05 €	5 811 813,06 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €		- €		- €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €		1 732 400,00 €		1 732 400,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	419 812,00 €		419 812,00 €	- €	419 812,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	570 410,00 €	242 035,43 €	812 445,43 €	- 339 998,65 €	472 446,78 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	929 788,00 €	801 711,70 €	1 731 499,70 €		1 731 499,70 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 003,00 €	83 381,34 €	1 099 384,34 €	- 477 665,40 €	621 718,94 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	588 000,00 €	466 145,64 €	1 054 145,64 €	- 300 000,00 €	754 145,64 €
26	- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €		80 000,00 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			- €		- €
- R		5 296 413,00 €		5 296 413,00 €	516 400,06 €	5 811 813,06 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 333 198,76 €		1 333 198,76 €		1 333 198,76 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 516,49 €		585 516,49 €	320 202,11 €	905 718,60 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		1 313 760,00 €		1 313 760,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	626 085,35 €		626 085,35 €		626 085,35 €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	437 852,40 €		437 852,40 €		437 852,40 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	195 197,95 €	1 195 197,95 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS			- €		- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL .T			
Étiquettes de lignes	.T	BP 2023	Somme de RAR 2022	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM 1
F					
D					
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 075 000,00 €		10 700,00 €	2 085 700,00 €
62872	- AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES	2 075 000,00 €		10 700,00 €	2 085 700,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 182 351,00 €		- 86 918,00 €	1 095 433,00 €
64111	- REMUNERATION PRINCIPALE	1 182 351,00 €		- 86 918,00 €	1 095 433,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
85	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 548 798,26 €		573 354,62 €	6 122 152,88 €
6573641	- AUX BUDGETS ANEXES ET AUX REGIES DOTEES DE LA SEUL	2 888 160,26 €		477 354,62 €	3 365 514,88 €
65748	- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 660 638,00 €		96 000,00 €	2 758 638,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €		-817 338,73 €	29 661,27 €
8865	- DOT. AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS	847 000,00 €		-817 338,73 €	29 661,27 €
I					
D					
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	535 010,00 €	169 029,23 €	-339 998,65 €	364 040,58 €
2031	- FRAIS D'ETUDES	535 010,00 €	169 029,23 €	-339 998,65 €	364 040,58 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	844 832,00 €	56 909,10 €	-477 885,40 €	423 855,70 €
21351	- BATIMENTS PUBLICS	98 200,00 €	10 110,00 €	- 39 953,40 €	69 356,60 €
21534	- RESEAUX D'ELECTRIFICATION	28 080,00 €	7 202,88 €	- 28 080,00 €	7 202,88 €
2181	- INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	224 500,00 €	2 423,82 €	- 37 000,00 €	189 923,82 €
21828	- AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	282 852,00 €		-282 852,00 €	- €
21838	- AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	180 000,00 €	30 981,70 €	- 80 000,00 €	130 981,70 €
2188	- AUTRES	30 200,00 €	6 190,70 €	- 10 000,00 €	26 390,70 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	520 000,00 €	443 637,04 €	-300 000,00 €	663 637,04 €
2313	- CONSTRUCTIONS	520 000,00 €	443 637,04 €	-300 000,00 €	663 637,04 €
R					
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 516,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
021	- VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	585 516,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			195 197,95 €	195 197,95 €
168751	- GFP DE RATTACHEMENT			195 197,95 €	195 197,95 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,


Maxime JULLIARD
 Secrétaire de séance
 Maire de Féternes


Josiane LEI
 Présidente de la communauté de communes
 pays d'Évian - vallée d'Abondance
 Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
 Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la Communauté
de Communes Pays d'Évian -
Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du
canton d'Évian

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 26 juin 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

SLOW

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle La Chatelaine de la commune de Châtel sise Place de l'Eglise à Châtel (74390), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Étaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Monique MAXIT, Renato GOBBER, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN, Jean-Marc BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérard DAVID-CRUZ, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Nicolas RUBIN, Anne-Cécile VIOLLAND, James WALKER, conseillers communautaires titulaires.

Patrick MORIZE, commune de Chevenoz, conseiller communautaire suppléant.

Absents excusés :

Régis BENED donne pouvoir à Josiane LEI, Corinne DELOT, Sylviane DENIAU donne pouvoir à James WALKER, Virginie FAUCON donne pouvoir à Jacques BURNET, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Sonia HOURTOULE donne pouvoir à Daniel MAGNIN, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Nadine WENDLING, Lise NICOUUD donne pouvoir à Florence DUVAND, Marie-Françoise PAUTHIER donne pouvoir à Bruno GILLET, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Zohra OUCHCHANE donne pouvoir à Justin BOZONNET, Sébastien RUELLOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilles TOURNIER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 54
Nombre de membres présents	: 36
Nombre de membres votants	: 47
Convocation	: mardi 20 juin 2023

2023-06-103 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Décision modificative n°1 du budget principal - Rectificatif

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'une erreur matérielle. En effet, il a été équilibré sans tenir compte des restes à réaliser de 2022 sur la section d'investissement. Cette erreur est due à une mauvaise appropriation du nouveau logiciel finances qui a été mis en production le 12 décembre 2022. Le budget primitif 2023 est par conséquent en déséquilibre du montant des restes à réaliser. La présente décision modificative permet de corriger cette erreur.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement sont de 1 633 284,11 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Pour équilibrer le budget principal en tenant compte des restes à réaliser et des modifications des budgets annexes qui l'impacte (restes à réaliser des budgets mobilité et méthanisation, augmentation des contributions aux navettes lacustres, reprise en régie du méthaniseur), il convient de procéder aux modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- Augmentation de la refacturation des transports scolaires (chapitre 011) de 10 700,00 € ;
- Diminution des dépenses de personnel (chapitre 012) de 86 918,00 € ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023) de 320 202,11 € ;
- Augmentation des autres charges de gestion courantes (chapitre 65) de 573 354,62 € ; subvention d'équilibre du budget principal vers le budget méthanisation et compostage de 477 354,62 € et augmentation de la participation aux navettes lacustres de 96 000,00 € ;
- Diminution des provisions pour risques de 817 338,73 €.

SLOW

En dépenses d'investissement,

- Diminution des immobilisations incorporelles (chapitre 20) de 300 000,00 € ;
- Diminution des immobilisations corporelles (chapitre 21) de 470 000,00 € ;
- Diminution des immobilisations en cours (chapitre 23) de 300 000,00 €.

En recettes d'investissement,

- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 021) de 320 202,11 € ;
- Ajout du remboursement de l'avance remboursable du budget Bâtiment d'Activités Economiques de 195 197,95 €.

Voici, le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL - T				
Étiquettes de lignes		BP 2023	RAR 2022	BP 2023 + RAR	DM 1	BP 2023 + RAR+ DM
- F						
D		30 620 367,30 €		30 620 367,30 €	- €	30 620 367,30
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 176 234,20 €		5 176 234,20 €	10 700,00 €	5 186 934,20
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 362 300,44 €		3 362 300,44 €	86 918,00 €	3 275 382,44
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 696 045,00 €		10 696 045,00 €		10 696 045,00
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,40 €		585 516,40 €	320 202,11 €	905 718,60
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		1 313 760,00 €		1 313 760,00
66	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 486 747,26 €		8 486 747,26 €	573 354,62 €	9 060 101,88
68	- CHARGES FINANCIERES	161 754,00 €		161 754,00 €	- €	161 754,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €		
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €		847 000,00 €	817 338,73 €	29 661,27
R		30 620 367,30 €		30 620 367,30 €		30 620 367,30
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 120 296,55 €		1 120 296,55 €		1 120 296,55
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00 €		70 000,00 €		70 000,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €		1 732 400,00 €		1 732 400,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 256 621,00 €		1 256 621,00 €		1 256 621,00
73	- IMPOTS ET TAXES	20 455 176,00 €		20 455 176,00 €		20 455 176,00
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 624 061,64 €		5 624 061,64 €		5 624 061,64
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 500,00 €		170 500,00 €		170 500,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €		
I						
D		5 296 413,00 €	1 633 284,11 €	6 929 697,11 €	-1 117 884,05 €	5 811 813,06
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €		- €		
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €		1 732 400,00 €		1 732 400,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	419 612,00 €		419 612,00 €	- €	419 612,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	570 410,00 €	242 035,43 €	812 445,43 €	330 098,05 €	472 446,76
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	929 768,00 €	601 711,70 €	1 731 499,70 €		1 731 499,70
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 003,00 €	83 391,34 €	1 099 394,34 €	477 885,40 €	621 508,94
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	588 000,00 €	466 145,64 €	1 054 145,64 €	300 000,00 €	754 145,64
26	- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €		80 000,00
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			- €		
R		5 296 413,00 €		5 296 413,00 €	518 400,06 €	5 814 813,06
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 333 198,76 €		1 333 198,76 €		1 333 198,76
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 516,40 €		585 516,40 €	320 202,11 €	905 718,60
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		1 313 760,00 €		1 313 760,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	626 085,35 €		626 085,35 €		626 085,35
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	437 652,40 €		437 652,40 €		437 652,40
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	195 197,95 €	1 195 197,95
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS			- €		

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

SLOW

ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

Budget

BUDGET PRINCIPAL

Étiquettes de lignes

BP 2023 Somme de PAR 2023 DM 1 BP 2023 + PAR DM 1

		BP 2023	Somme de PAR 2023	DM 1	BP 2023 + PAR DM 1
D					
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 075 000,00 €		10 700,00 €	2 085 700,00 €
02072	- AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES	2 075 000,00 €		10 700,00 €	2 085 700,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 182 351,00 €		- 86 918,00 €	1 095 433,00 €
84111	- REMUNERATION PRINCIPALE	1 182 351,00 €		- 86 918,00 €	1 095 433,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 518,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 518,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
85	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 540 789,28 €		573 354,82 €	6 114 144,10 €
8573641	- AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES DOTÉES DE LA SEUL	2 680 160,26 €		477 364,82 €	3 157 525,08 €
85748	- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	2 860 629,02 €		95 989,99 €	2 956 619,01 €
86	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €		- 817 338,73 €	29 661,27 €
8685	- DOT. AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS	847 000,00 €		- 817 338,73 €	29 661,27 €
I					
O					
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	535 010,00 €	169 029,23 €	- 338 980,65 €	365 048,58 €
2031	- FRAIS D'ÉTUDES	535 010,00 €	169 029,23 €	- 338 980,65 €	365 048,58 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	844 832,00 €	58 908,10 €	- 477 965,40 €	425 855,70 €
21351	- BATIMENTS PUBLICS	89 200,00 €	10 110,00 €	- 39 853,40 €	69 456,60 €
21534	- RESEAUX D'ELECTRIFICATION	28 080,00 €	7 202,88 €	- 28 080,00 €	7 202,88 €
2101	- INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	224 500,00 €	2 423,82 €	- 37 000,00 €	189 923,82 €
21829	- AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	282 852,00 €		- 282 852,00 €	- €
21830	- AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	180 000,00 €	30 981,70 €	- 80 000,00 €	130 981,70 €
2188	- AUTRES	30 200,00 €	8 190,70 €	- 10 000,00 €	28 390,70 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	520 000,00 €	443 837,04 €	- 300 000,00 €	663 837,04 €
2313	- CONSTRUCTIONS	520 000,00 €	443 837,04 €	- 300 000,00 €	663 837,04 €
R					
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 518,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
021	- VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	585 518,49 €		320 202,11 €	905 718,60 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			185 197,95 €	185 197,95 €
168751	- GFP DE RATTACHEMENT			185 197,95 €	185 197,95 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.


Maxime JULLIARD
Secrétaire de séance
Maire de Fétemes

Pour extrait conforme,


Josiane LEI
Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : CCPEVA (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007196700018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D EVIAN

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	82
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	83
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	93
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	94
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	100
A2.938 - Fonction 8 - Transports	103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	113

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	118
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	119
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	122
B3.2 - Etalement des provisions	123
B4 - Etat des charges transférées	124
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	126
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	127
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	128
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	132
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	133
B7.8 - Autres engagements donnés	134
B7.9 - Autres engagements reçus	135
B8 - Subventions versées	137
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	141
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	142
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	142
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	144
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	145
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	146
D3 - Décisions en matière de taux	148
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	149
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	150
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	152
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	153
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	154

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	42840

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	21155491.00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	485.76
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	430.63
3	Dépenses d'équipement brut / population	23.54
4	Encours de dette / population (2) (3)	671.57
5	DGF / population	485.76
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	12.77
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	112.80
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5.47
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	155.95
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

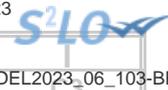
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-1 117 884,05	515 400,06
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		-1 117 884,05	515 400,06
		+	+
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-1 117 884,05	515 400,06

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP2022-005/2022	BATIMENT - FRUITIERE A VINZIER		0,00
AP2023-001/2023	BOIS JOLI EPF 74		0,00
AP2022-033/2022	CASERNE DU SDIS 74 A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS		0,00
AP2022-032/2022	CASERNE DU SDIS 74 EVIAN LES BAINS		0,00
AP2022-018/2022	COHESION SOCIALE - BUS FRANCE SERVICE		0,00
AP2022-003/2022	HABITAT - 10 TERRAINS FAMILLIAUX GENS DU VOYAGE		0,00
AP2022-004/2022	RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES		0,00
AP2022-001/2022	SENTIERS - BORDS DE DRANSE		0,00
AP2022-002/2022	SENTIERS - SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE		0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	812 445,43	0,00	-339 998,65	-339 998,65	472 446,78
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 731 499,70	0,00	0,00	0,00	1 731 499,70
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 099 394,34	0,00	-477 885,40	-477 885,40	621 508,94
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 054 145,64	0,00	-300 000,00	-300 000,00	754 145,64
Total des dépenses d'équipement		4 697 485,11	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	3 579 601,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 812,00	0,00	0,00	0,00	419 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		499 812,00	0,00	0,00	0,00	499 812,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 197 297,11	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	4 079 413,06

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00

TOTAL	6 929 697,11	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	5 811 813,06
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 811 813,06
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	437 852,40
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 000 000,00	0,00	195 197,95	195 197,95	1 195 197,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 437 852,40	0,00	195 197,95	195 197,95	1 633 050,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	326 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	300 085,35	0,00	0,00	0,00	300 085,35
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		626 085,35	0,00	0,00	0,00	626 085,35
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 063 937,75	0,00	195 197,95	195 197,95	2 259 135,70

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	585 516,49		320 202,11	320 202,11	905 718,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 313 760,00		0,00	0,00	1 313 760,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 899 276,49		320 202,11	320 202,11	2 219 478,60

TOTAL	3 963 214,24	0,00	515 400,06	515 400,06	4 478 614,30
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 333 198,76
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 811 813,06
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	487 078,60
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 176 234,20	0,00	10 700,00	10 700,00	5 186 934,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 362 300,44	0,00	-86 918,00	-86 918,00	3 275 382,44
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00	0,00	0,00	10 696 045,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	8 486 747,26	0,00	573 354,62	573 354,62	9 060 101,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 721 326,90	0,00	497 136,62	497 136,62	28 218 463,52
66	Charges financières	161 754,00	0,00	0,00	0,00	161 754,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	847 000,00		-817 338,73	-817 338,73	29 661,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 730 080,90	0,00	-320 202,11	-320 202,11	28 409 878,79

023	Virement à la section d'investissement (5)	585 516,49		320 202,11	320 202,11	905 718,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 313 760,00		0,00	0,00	1 313 760,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 899 276,49		320 202,11	320 202,11	2 219 478,60

TOTAL	30 629 357,39	0,00	0,00	0,00	30 629 357,39
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 629 357,39
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	0,00	0,00	1 256 921,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	5 933 742,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	0,00	0,00	14 521 434,00
74	Dotations et participations (4)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	5 824 061,84
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	170 500,00
Total des recettes de gestion courante		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	27 776 658,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	27 776 658,84

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00

TOTAL	29 509 058,84	0,00	0,00	0,00	29 509 058,84
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 120 298,55
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 629 357,39
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	487 078,60	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-339 998,65	0,00	-339 998,65
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-477 885,40	0,00	-477 885,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-300 000,00	0,00	-300 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		-1 117 884,05	0,00	-1 117 884,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 117 884,05
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 700,00		10 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-86 918,00		-86 918,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	573 354,62	0,00	573 354,62
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	-817 338,73	0,00	-817 338,73
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		320 202,11	320 202,11
Dépenses de fonctionnement – Total		-320 202,11	320 202,11	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	195 197,95	0,00	195 197,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		320 202,11	320 202,11
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		195 197,95	320 202,11	515 400,06
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				515 400,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 929 697,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	812 445,43	0,00	0,00	-339 998,65	-339 998,65	0,00	-339 998,65	-339 998,65
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 731 499,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 099 394,34	0,00	0,00	-477 885,40	-477 885,40	0,00	-477 885,40	-477 885,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 054 145,64	0,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 697 485,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	419 812,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		499 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 197 297,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

-1 117 884,05

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 663 128,89	0,00	515 400,06	515 400,06	515 400,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 437 852,40	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 763 852,40	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
021	Virement de la section de fonctionnement	585 516,49		320 202,11	320 202,11	320 202,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 313 760,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 899 276,49		320 202,11	320 202,11	320 202,11

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

515 400,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 929 697,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	812 445,43	0,00	0,00	-339 998,65	-339 998,65	0,00	-339 998,65	-339 998,65
2031	Frais d'études	704 039,23	0,00		-339 998,65	-339 998,65	0,00	-339 998,65	-339 998,65
2033	Frais d'insertion	13 908,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	94 498,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 731 499,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	151 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	37 788,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	85 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	939 253,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	498 057,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 099 394,34	0,00	0,00	-477 885,40	-477 885,40	0,00	-477 885,40	-477 885,40
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	5 349,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	109 310,00	0,00		-39 953,40	-39 953,40	0,00	-39 953,40	-39 953,40
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	42 286,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	35 282,88	0,00		-28 080,00	-28 080,00	0,00	-28 080,00	-28 080,00
21578	Autre matériel technique	3 972,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	226 923,82	0,00		-37 000,00	-37 000,00	0,00	-37 000,00	-37 000,00
21828	Autres matériels de transport	282 852,00	0,00		-282 852,00	-282 852,00	0,00	-282 852,00	-282 852,00
21838	Autre matériel informatique	210 981,70	0,00		-80 000,00	-80 000,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information	Crédits gérés (RAB N-1 + Vote)	TOTAL (Vote)
			I			II		ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF	Hors AP	III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	103 516,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 390,70	0,00		-10 000,00	-10 000,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 054 145,64	0,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00
2313	Constructions	963 637,04	0,00		-300 000,00	-300 000,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	90 508,60	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 697 485,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00		-1 117 884,05	-1 117 884,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	419 812,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	419 812,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
261	Titres de participation	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières		499 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 197 297,11	0,00	0,00	-1 117 884,05	-1 117 884,05	0,00		-1 117 884,05	-1 117 884,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 732 400,00			0,00	0,00			0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	532 400,00			0,00	0,00			0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 700,00			0,00	0,00			0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	70 000,00			0,00	0,00			0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
198	Neutralisation des amortissements	460 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4818	Charges à étaler	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 663 128,89	0,00	515 400,06	515 400,06	515 400,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	82 508,40	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	46 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 000 000,00	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 437 852,40	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 763 852,40	0,00	195 197,95	195 197,95	195 197,95
021	Virement de la section de fonctionnement	585 516,49		320 202,11	320 202,11	320 202,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 313 760,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	56 000,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	370 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF	
						III = I + II	
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	53 000,00		0,00	0,00	0,00	
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	6 700,00		0,00	0,00	0,00	
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 000,00		0,00	0,00	0,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	12 000,00		0,00	0,00	0,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00		0,00	0,00	0,00	
281318	Autres bâtiments publics	76 000,00		0,00	0,00	0,00	
281351	Bâtiments publics	13 000,00		0,00	0,00	0,00	
28138	Autres constructions	6 000,00		0,00	0,00	0,00	
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	46 000,00		0,00	0,00	0,00	
28151	Réseaux de voirie	6 000,00		0,00	0,00	0,00	
281532	Réseaux d'assainissement	2 500,00		0,00	0,00	0,00	
281534	Réseaux d'électrification	2 000,00		0,00	0,00	0,00	
281538	Autres réseaux	500,00		0,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	37 000,00		0,00	0,00	0,00	
281728	Autres agencements (m. à dispo)	500,00		0,00	0,00	0,00	
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 500,00		0,00	0,00	0,00	
28181	Installations générales, aménagt divers	15 000,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	60 000,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	20 000,00		0,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00		0,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	62 000,00		0,00	0,00	0,00	
4818	Charges à étaler	427 060,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		1 899 276,49		320 202,11	320 202,11	320 202,11	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		30 629 357,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	5 176 234,20	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 362 300,44	0,00		-86 918,00	-86 918,00		-86 918,00	-86 918,00
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	8 486 747,26	0,00	0,00	573 354,62	573 354,62	0,00	573 354,62	573 354,62
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		27 721 326,90	0,00	0,00	497 136,62	497 136,62	0,00	497 136,62	497 136,62
66	Charges financières	161 754,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	847 000,00			-817 338,73	-817 338,73		-817 338,73	-817 338,73
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 008 754,00	0,00	0,00	-817 338,73	-817 338,73		-817 338,73	-817 338,73
Total des dépenses réelles		28 730 080,90	0,00	0,00	-320 202,11	-320 202,11	0,00	-320 202,11	-320 202,11
023	Virement à la section d'investissement	585 516,49			320 202,11	320 202,11		320 202,11	320 202,11
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 313 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 899 276,49			320 202,11	320 202,11		320 202,11	320 202,11

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		29 509 058,84	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 732 400,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 732 400,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 629 357,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	5 176 234,20	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
6041	Achats d'études	34 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	6 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	191 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	83 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	48 775,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	659 399,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	31 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	7 930,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	59 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	139 985,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	46 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	331 347,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	30 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	94 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	61 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	67 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	42 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour	Pour	Vote)
							information	information	(Vote)
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	21 385,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	99 859,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	14 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	193 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	28 275,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	41 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	72 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 299,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	190 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	2 075 000,00	0,00		10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	57 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 362 300,44	0,00		-86 918,00	-86 918,00		-86 918,00	-86 918,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 574,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 375,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 182 351,00	0,00		-86 918,00	-86 918,00		-86 918,00	-86 918,00
64112	SFT, indemnité de résidence	37 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	300 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	776 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	63 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	420 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	310 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	3 222,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

CCPEVA - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023



Publié le Pour ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 925,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 633,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	21 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	9 219 154,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	866 891,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	8 486 747,26	0,00	0,00	573 354,62	573 354,62	0,00	573 354,62	573 354,62
65134	Aides	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	160 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	1 366 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	2 888 160,26	0,00		477 354,62	477 354,62	0,00	477 354,62	477 354,62
65737	Subv. fonct. SNCF	1 021 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	54 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 660 638,00	0,00		96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	105 768,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	11 756,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	11 875,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		27 721 326,90	0,00	0,00	497 136,62	497 136,62	0,00	497 136,62	497 136,62
66	Charges financières	161 754,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 179,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 575,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	847 000,00			-817 338,73	-817 338,73		-817 338,73	-817 338,73
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	847 000,00			-817 338,73	-817 338,73		-817 338,73	-817 338,73
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 008 754,00	0,00	0,00	-817 338,73	-817 338,73		-817 338,73	-817 338,73
Total des dépenses réelles		28 730 080,90	0,00	0,00	-320 202,11	-320 202,11	0,00	-320 202,11	-320 202,11
023	Virement à la section d'investissement	585 516,49			320 202,11	320 202,11		320 202,11	320 202,11
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 313 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	886 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	427 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 899 276,49			320 202,11	320 202,11		320 202,11	320 202,11

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 575,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 509 058,84	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	275 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	814 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	31 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	297 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	2 903 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	12 857 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	662 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	295 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	0,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	187 762,92	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	118 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	550 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	62 762,92	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté	Publié	Assemblée
			I		II	III = I + II	
74778	Autres fonds européens	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	147 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 240 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	177 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 776 658,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 732 400,00		0,00	0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	460 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	71 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges de fonctionnement	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 732 400,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		419 812,00	2 372 185,38	0,00	50 865,28	0,00	115 698,40	11 212,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	129 370,20	0,00	2 174,40	0,00	78 546,40	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 175 653,80	0,00	37 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	381 015,74	0,00	10 902,88	0,00	37 152,00	11 212,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	606 145,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 821 283,30	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 085,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 195 197,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

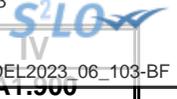
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		426 057,90	647 562,40	20 688,00	15 331,20		4 079 413,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		419 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	243 988,58	3 036,00	15 331,20		472 446,78
204	Subventions d'équipement versées	426 057,90	92 000,00	0,00	0,00		1 731 499,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	163 573,82	17 652,00	0,00		621 508,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	148 000,00	0,00	0,00		754 145,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	151 458,00	0,00	0,00		2 259 135,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		626 085,35
13	Subventions d'investissement	0,00	151 458,00	0,00	0,00		437 852,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 195 197,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		419 812,00
164	Emprunts auprès des états financiers	419 812,00
RECETTES		1 821 283,30
102	Dotations et fonds d'investissement	326 000,00
106	Réserves	300 085,35
164	Emprunts auprès des états financiers	1 000 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	195 197,95

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 339 785,38	0,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	34 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 175 653,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	94 498,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	54 625,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	42 286,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	251 703,90	0,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	606 145,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 372 185,38
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 872,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 175 653,80
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 498,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 625,60
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 286,24
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 103,90
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 145,64
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 700,00	47 165,28	0,00	0,00	50 865,28
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	2 174,40	0,00	0,00	2 174,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	37 788,00	0,00	0,00	37 788,00
213	Constructions	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	7 202,88	0,00	0,00	7 202,88
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	20 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		94 926,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	78 546,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 698,40
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 546,40
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 380,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 772,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		5 593,80	0,00	0,00	5 618,70	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	5 593,80	0,00	0,00	5 618,70	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		31 394,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	31 394,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 212,50
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 212,50
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



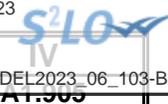
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		426 057,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	426 057,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

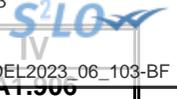
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 057,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 057,90
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	111 296,80	0,00	0,00	240 680,43	0,00	295 585,17
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	19 296,80	0,00	0,00	160 680,43	0,00	64 011,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 723,82
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	68 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	0,00	22 458,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	0,00	22 458,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

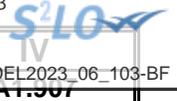
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 562,40
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 988,58
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 723,82
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 458,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 458,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		5 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

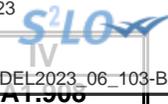
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 760,00	0,00	0,00	20 688,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	3 036,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 680,00	0,00	0,00	13 680,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 972,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	3 283,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	3 283,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 048,00	0,00	15 331,20
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 048,00	0,00	15 331,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		161 754,00	21 910 356,79	0,00	8 950,00	29 320,00	764 660,00	426 894,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 511 267,20	0,00	8 950,00	0,00	450 970,00	245 458,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 255 482,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	10 096 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 017 900,88	0,00	0,00	29 320,00	313 690,00	181 436,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	161 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	29 661,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 630 344,00	0,00	96 000,00	0,00	47 380,00	368 560,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	846 861,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	275 060,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	13 921 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 784 807,00	0,00	0,00	0,00	44 380,00	93 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	73 500,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	525 587,00	2 138 612,00	555 943,00	1 887 802,00		28 409 878,79
011	Charges à caractère général	0,00	131 812,00	142 732,00	405 943,00	289 802,00		5 186 934,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 900,00	0,00	0,00	0,00		3 275 382,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00		10 696 045,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	373 875,00	1 395 880,00	150 000,00	1 598 000,00		9 060 101,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		161 754,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 661,27
RECETTES		0,00	155 300,00	651 574,00	327 525,84	499 975,00		27 776 658,84
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	131 000,00	0,00	0,00	1 000,00		1 256 921,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 933 742,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00		14 521 434,00
74	Dotations et participations	0,00	24 300,00	51 574,00	327 525,84	497 975,00		5 824 061,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		170 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	161 754,00
661	Charges d'intérêts	161 754,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		21 713 610,79	0,00	196 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	34 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	268 105,00	0,00	1 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	143 635,20	0,00	30 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	136 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	109 910,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	11 000,00	0,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	47 160,00	0,00	113 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	21 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	90 000,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 226 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	80 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	46 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 325 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	783 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	16 383,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	21 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	209 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 004 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 685 514,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	104 810,00	0,00	12 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	29 661,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	10 096 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		25 630 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	846 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	13 921 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	329 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	5 603 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
741	D.G.F.	1 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	2 854 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 910 356,79
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 371,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 875,20
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 975,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 750,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 784,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 575,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226 287,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 149,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325 283,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 947,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 383,44
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 620,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685 514,88
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 886,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 661,27
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 096 045,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 630 344,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 861,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 921 434,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 832,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 603 910,00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement			
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854 807,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



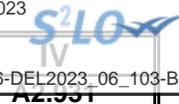
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	8 950,00	0,00	0,00	0,00	8 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
RECETTES		0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
				211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
				DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

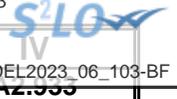
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	402 300,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	8 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	37 060,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	313 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		339 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	169 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	113 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		44 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	44 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 660,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 110,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 690,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 060,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 960,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 252,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 380,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 380,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		202 730,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 234,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	18 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 650,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	180 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 000,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	40 000,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	200 164,00	0,00	0,00	0,00	426 894,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	2 634,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	186 524,00	0,00	0,00	0,00	186 524,00
613	Locations	0,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00	1 530,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 760,00	0,00	0,00	0,00	5 010,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 360,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	7 750,00	0,00	0,00	0,00	22 150,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 986,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		0,00	0,00	275 060,00	0,00	0,00	0,00	368 560,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	275 060,00	0,00	0,00	0,00	275 060,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



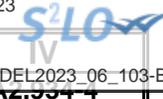
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



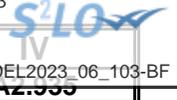
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		525 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	19 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	362 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	11 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		155 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

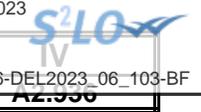
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 587,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 875,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	371 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 767 532,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 060,00
617	Etudes et recherches	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 972,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	322 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 800,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 574,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 574,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 138 612,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 060,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 972,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 880,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 574,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 574,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		181 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	73 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	21 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

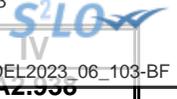
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 616,00	0,00	0,00	555 943,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00	0,00	15 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 500,00	0,00	0,00	272 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 916,00	0,00	0,00	2 391,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	27 452,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 525,84	0,00	0,00	327 525,84
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 525,84	0,00	0,00	327 525,84

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	222 815,00	0,00	71 987,00	0,00	1 593 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	71 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	106 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 334,00
706	Prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	104 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 334,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 802,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 987,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 975,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 975,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

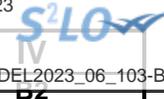
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-12-05
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN



 IV

 DT.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 491 512,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		419 812,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	419 812,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		71 700,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	71 700,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	491 512,00	0,00	0,00	491 512,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 225 276,49	320 202,11	VI 320 202,11
Ressources propres externes de l'année (a)		326 000,00	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	326 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 899 276,49	320 202,11	320 202,11
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	56 000,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	370 000,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	53 000,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	6 700,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	12 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	76 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	6 000,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	46 000,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	6 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	2 500,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	2 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	500,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	37 000,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	500,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 500,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	15 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	62 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4818	Charges à étaler	427 060,00	0,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	P	Publié le	Vote (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	585 516,49			
				320 202,11	320 202,11

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 545 478,60	0,00	1 333 198,76	300 085,35	4 178 762,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 491 512,00
Ressources propres disponibles	VIII 4 178 762,71
Solde	IX = VIII - IV (7) 3 687 250,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

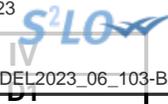
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0.00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0.00
TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)		0.00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	
	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20230626-DEL2023_06_103-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.